

Servir nos territoires, connecter le monde

Projet d'aménagement du Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2035-2040

12 FÉVRIER - 12 MAI 2019





SOMMAIRE

1 / LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	5
LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION	8
LA SAISINE DE LA CNDP ET LES ÉCHANGES AVEC LES GARANTS LES ÉCHANGES INSTITUTIONNELS LA PHASE DE PRÉPARATION AVEC LE GRAND PUBLIC: OCTOBRE 2018 - JANVIER 2019 UN DISPOSITIF DE CONCERTATION PARTICULIÈREMENT AMBITIEUX	9 10
LA DÉMARCHE DE LA CONCERTATION LIBRE	14
UN DISPOSITIF ÉVOLUTIF ET MOBILISATEUR	16
Les demandes des garants de la CNDP La mobilisation interne autour de l'organisation de la concertation	
LES MOYENS D'INFORMATION	17
Les insertions presse Les relais d'affichage, tractage et boîtage Les supports digitaux au service de la concertation L'animation de cet écosystème digital Les relais indirects via les mairies des communes visées	18 20 22
LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	24
Description des temps de rencontre	24
LE BILAN DU DISPOSITIF DE LA CONCERTATION	28
D'un point de vue quantitatif global Les thématiques abordées, par cible	
LE NIVEAU D'INFORMATION DES RIVERAINS	34
Les riverains sont satisfaits de vivre dans leur commune, y compris en zone PEB Une forte progression de la notoriété du projet de Terminal 4 Et un effort d'information sur le projet à poursuivre L'opinion à l'égard du projet se stabilise, l'opposition reste minoritaire	35 35
2 / LES THÈMES EN DÉBAT & LES ENGAGEMENTS	39
BRUIT ET SANTÉ ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ CLIMAT EMPLOI ET FORMATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ INSERTION ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) L'ACCESSIBILITÉ ET LES MOBILITÉS AUTOUR ET AU SEIN DE LA PLATEFORME LES SUITES À DONNER À LA CONCERTATION	43 45 47 50 51
LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	55
3 / ANNEYES	50





LE DISPOSITIF DE CONCERTATION



CALENDRIER



Concertation préalable Code de l'environnement JUIN JUILLET 2019

Rapport de la concertation et décision du Groupe ADP

2ª TRIMESTRE 2020

Enquête publique pour autorisation environnementale unique

DÉBUT 2021

Démarrage des travaux



Le projet du Terminal 4 et de développement de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle vise à permettre, sans aucune nouvelle piste et sur le site existant de Paris-Charles de Gaulle, d'accueillir de manière progressive davantage de voyageurs dans de bonnes conditions. Il s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'expérience offerte à l'ensemble des usagers de la plateforme.

Il consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments, de réseaux de desserte interne à la plateforme, d'aires de stationnement et de voies de circulation avions, pour permettre d'accueillir la hausse du trafic aérien prévue dans les vingt prochaines années.

En permettant de maintenir l'attractivité du site et la connectivité de la Région capitale, le projet contribuera au développement du tissu économique environnant, et favorisera la création d'emplois directs et indirects.

Connecté et intégré, le nouveau terminal permettra de repenser l'accessibilité, à l'intérieur de la plateforme, comme à partir de Paris et de l'ensemble du territoire. Conscient des enjeux du projet en matière d'environnement, et dans la lignée des actions mises en œuvre depuis plusieurs décennies, le Groupe ADP s'engage à maîtriser les impacts de ses activités: de la phase de conception du bâtiment à son exploitation, en passant par la période de chantier.

Vous pouvez retrouver une présentation détaillée du projet, une synthèse des enjeux et de l'approche retenue pour chacun d'entre eux par le Groupe ADP dans le dossier public de concertation, disponible sur le site terminal4-cdg.groupeadp.fr. L'ensemble des éléments de politique et des engagements présentés dans ce dossier public de concertation sont confirmés par le Groupe ADP. Le travail issu de la concertation détaillé dans le présent document est pleinement additionnel par rapport à cette situation initiale.

2024

2028

2037

Mise en service des premières installations (accès routiers et aires avions)

Ouverture d'un processeur Liaison entre Terminaux Interfaces publiques

Fin des travaux – ouverture totale du Terminal 4

1 / LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

LA SAISINE DE LA CNDP ET LES ÉCHANGES AVEC LES GARANTS

Le développement de la plateforme Paris-Charles de Gaulle est intrinsèquement lié à celui du territoire, et réciproquement. C'est pourquoi le Groupe ADP a souhaité, à l'occasion de ce projet structurant, approfondir le dialogue engagé avec le territoire depuis plus de 40 ans. Il a saisi à son initiative la CNDP le 23 mai 2018, pour la mise en œuvre d'une concertation préalable volontaire au titre de l'article L.121-17 du code de l'environnement.

Cette saisine n'était pas requise par les textes. Le code de l'environnement (article L.121-8) stipule en effet qu'en matière d'infrastructures aéroportuaires, la saisine de la CNDP n'est obligatoire que pour les projets de « création ou extension d'infrastructures de piste d'aérodrome », ce qui n'est pas le cas du projet de Terminal 4 et de développement de Paris-Charles de Gaulle.

En vertu de l'article L.121-8, et selon les modalités de l'article L.121-16-1, une concertation préalable volontaire permet d'associer le public, sur une durée minimale de quinze jours et maximale de trois mois, à l'élaboration d'un projet. Le Groupe ADP a indiqué, dès la saisine de la CNDP, souhaiter réserver la durée maximale prévue par les textes, soit trois mois, à la concertation. L'objectif du Groupe ADP était que la concertation se déroule dans des conditions similaires à celles d'un débat public.

Le 6 juin 2018, la CNDP a acté que le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle n'entrait pas dans le champ de la saisine de droit et relevait d'une concertation préalable. Par décision n° 2018/55/ADP T4 PARIS CDG/1, elle a désigné quatre garants chargés de veiller au bon déroulement de la concertation: M. Jean-Pierre BOMPARD, M. Laurent DEMOLINS, M. Gérard FELDZER et Mme Aline GUERIN, laquelle a été remplacée le 7 novembre 2018, sur sa demande, par M. Floran AUGAGNEUR, vice-président de la CNDP.

Les garants de la concertation ont été des acteurs à part entière de la préparation du processus de concertation. Ils ont accompagné le maître d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre d'un processus de concertation plus complet, répondant aux standards de la CNDP. Entre leur désignation et le démarrage de la concertation (soit pendant huit mois), et en parallèle de leur travail sur le terrain, les garants ont rencontré les équipes du Groupe ADP environ une fois par mois, et de nombreux échanges sont intervenus. Pendant toute cette période, les garants ont porté des messages d'attention sur l'exhaustivité du périmètre de concertation et des informations apportées dans le dossier de concertation, ainsi que sur la densité des événements pendant la période de concertation.

Plus particulièrement, les garants ont souhaité que le maître d'ouvrage sollicite un cadrage préalable auprès de l'autorité environnementale, procédure habituellement réservée au dossier d'autorisation environnementale. Cette demande a été soutenue par la Ministre des transports par courrier daté du 30 octobre 2018.

Le maître d'ouvrage a répondu à cette demande spécifique par la saisine du Préfet de la Région Îlede-France en date du 15 novembre 2018, la saisine de l'Autorité environnementale compétente relevant de son autorité. C'est pour tenir compte du délai nécessaire à l'instruction par l'Autorité environnementale de cette saisine que la concertation, initialement prévue par le maître d'ouvrage pour se tenir du 7 janvier au 7 avril 2019, a été décalée du 12 février au 12 mai 2019.



LES ÉCHANGES INSTITUTIONNELS

La proposition initiale du maître d'ouvrage

Le périmètre de la concertation préalable initialement proposé par le maître d'ouvrage concernait 168 communes. Il avait été défini sur une base administrative et réglementaire, de manière à englober l'ensemble des personnes directement concernées par le projet. Il correspondait à l'addition des trois sous-périmètres suivants:

- le plan d'exposition au bruit de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (127 communes);
- le territoire du Grand Roissy Le Bourget (50 communes);
- le périmètre couvert par l'autorisation loi sur l'eau (40 communes).

Le Groupe ADP avait prévu d'organiser cinq réunions publiques sur ce périmètre au cours de la concertation, ainsi que plusieurs ateliers dédiés aux différents publics (riverains, salariés, jeunes, passagers).

En novembre 2018, le maître d'ouvrage a sollicité l'avis du Préfet de la Région Île-de-France et de l'ACNUSA sur ce périmètre, ainsi que sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le projet de dossier de concertation en cours d'élaboration.

L'avis de l'ACNUSA

Les éléments concernant la prise en compte des impacts environnementaux dans le périmètre de concertation ont été examinés par l'ACNUSA lors de la séance plénière du 11 décembre 2018. Les membres du collège ont estimé que si le périmètre recouvrait bien les zones sensibles relatives au bruit puisqu'il incluait l'ensemble des communes impactées par le PEB, la prise en compte des populations impactées par les contributions aéroportuaires à la pollution atmosphérique (PM10 et NOx) n'était pas spécifiquement traitée. L'ACNUSA a donc demandé que soient prises en compte les communes impactées par la contribution aéroportuaire aux émissions d'oxyde d'azote: Plailly (60494), Mortefontaine

(60432), Ève (60226), Châtenay-en-France (95144), Vaujours (93074), Messy (77292).

S'agissant des enjeux environnementaux, l'ACNUSA a produit deux fiches, sur les thématiques du bruit, de l'air et de la biodiversité, qui ont été rendues publiques sur le site de la concertation du Groupe ADP.

L'avis de l'Autorité environnementale

Le Préfet de la Région Île-de-France a saisi l'Autorité environnementale nationale CGEDD (AE) le 10 décembre 2018. Le Préfet de la Région Île-de-France a interrogé l'AE sur le périmètre de projet (question 1), l'exhaustivité des enjeux environnementaux identifiés dans le projet de dossier de concertation et les périmètres d'étude envisagés pour chacun d'entre eux (question 2), et sur le périmètre de concertation (question 3). L'Autorité environnementale a adopté lors de la séance du 16 janvier 2019 l'avis délibéré (n° 2018-112) portant sur la demande de cadrage préalable relative au Terminal 4 de l'aéroport de Roissy (77-95). Cet avis a été publié sur le site de la concertation, ainsi que la réponse du maître d'ouvrage.

Comme indiqué dans cette réponse, les éléments apportés par l'AE en réponse aux deux premières questions sont particulièrement utiles pour la préparation du dossier d'autorisation environnementale. Le maître d'ouvrage a néanmoins, suite à une remarque de l'AE, ajouté dès le dossier de concertation une mention spécifique au sujet de la problématique de la santé humaine, qui sera plus longuement traitée dans le dossier d'autorisation environnementale.

S'agissant du périmètre de concertation, l'AE soulève dans son avis quatre remarques:

- En premier lieu, elle souligne l'importance que les périmètres de protection éloignée des captages d'eau potable soient bien couverts, ce qui était bien le cas.
- En second lieu, si elle indique ne pas être en mesure de discuter du périmètre retenu pour l'exposition au bruit (faute d'une analyse de sensibilité), elle fait néanmoins part de la demande transmise par l'ADVOCNAR

(Association de défense contre les nuisances aériennes) que l'ensemble du secteur exposé à un niveau de 45 DB LDEN soit couvert.

- ◆ En troisième lieu, elle considère comme opportun d'inclure, dans le périmètre de concertation, l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis et Paris au regard de toutes les conséquences socio-économiques et environnementales (cf. A1 et A3 notamment), directes et indirectes, voire les autres pôles urbains les plus proches de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise susceptibles de bénéficier des retombées du terminal et d'être exposés indirectement à un ou plusieurs impacts sanitaires (notamment Chelles, Creil, Senlis...).
- En dernier lieu, l'Autorité environnementale suggère que la question de la vulnérabilité du projet, notamment aux catastrophes, justifierait de prendre en considération l'ensemble des territoires survolés par les aéronefs.

Suite à cet avis, le Groupe ADP, en accord avec la Commission nationale du débat public, a estimé ne pas pouvoir retenir la dernière proposition de l'Autorité environnementale, qui aurait amené à devoir organiser une concertation préalable sur l'ensemble du territoire national.

Sous cette réserve, le Groupe ADP a décidé de suivre la suggestion de l'Autorité environnementale, et a donc élargi le périmètre de concertation à 480 communes, réparties sur 7 départements, dont la totalité de la Seine-Saint-Denis, de Paris et du Val d'Oise, et une partie des Yvelines, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Oise.

Cette proposition a permis d'inclure dans le périmètre de concertation les secteurs directement concernés par les impacts socio-économiques et environnementaux du projet, et de dépasser significativement les limites du Plan d'exposition au bruit.

Néanmoins, la définition de ce périmètre ne remettait pas en cause le fait que des habitants d'autres communes puissent également se sentir concernés ou intéressés par le projet. C'est pourquoi le Groupe ADP a veillé tout au long de la démarche à ce que toute personne qui le souhaitait puisse accéder à la concertation, dans des conditions équivalentes de participation.

Par la même occasion, et pour tenir compte de l'élargissement du périmètre, le Groupe ADP a décidé de doubler le nombre de réunions publiques organisées pendant la concertation, désormais fixé à 10, et a augmenté le nombre d'ateliers, dans les mêmes proportions.

LA PHASE DE PRÉPARATION AVEC LE GRAND PUBLIC: OCTOBRE 2018 - JANVIER 2019

Pour cadrer les thèmes prioritaires à soumettre à la concertation préalable et mieux comprendre les attentes, une phase de préparation s'est déroulée d'octobre à décembre 2018.

Issue de la seule volonté du Groupe ADP, cette phase de préparation a représenté un levier essentiel à la bonne réalisation du processus de concertation préalable, qui s'est tenue dans la foulée. En effet, cette démarche de dialogue avec le territoire a permis de co-construire les sujets de la concertation: les nombreux temps d'échanges réalisés lors de ces trois mois ont fait émerger les principaux sujets de préoccupation des populations locales qu'elles souhaitaient voir abordés lors de

la concertation préalable. Ainsi, tout en permettant une parole libre et spontanée, le Groupe ADP s'est attaché à travailler plus particulièrement les sujets de préoccupation émis par les riverains lors de cette phase de préparation.

Plusieurs modes de participation ont été mis en place pendant cette période:

• Un dépliant-carte T dépliant d'information a été édité à plus de 370 000 exemplaires et largement distribué sur le territoire. Une carte T pré-affranchie était jointe au dépliant distribué permettant à toute personne de s'exprimer sur le projet par voie écrite.



Un groupe de 60 salariés volontaires du Groupe ADP a été mobilisé pour assurer le rôle de relais d'information, auprès de l'ensemble des salariés du groupe et de la population lors des rencontres de terrain. Formés au projet sur plusieurs sessions, ils ont eu la responsabilité de rencontrer des habitants des territoires riverains pour les inciter à contribuer, via la carte T et/ou le site internet, et les informer quant à la tenue de la concertation. Ils ont permis de faire remonter les premières attentes des habitants vis-à-vis de la concertation.

- Un « bus participatif Terminal 4 » a sillonné le territoire du 17 octobre au 28 novembre 2018, soit 24 arrêts sur 19 communes, à la rencontre des habitations afin de recueillir leurs premières attentes vis-à-vis du projet et de la concertation.
- Une page internet dédiée au projet du terminal, « Le futur Terminal 4 », a été hébergée sur le site Paris Aéroport. Elle a permis à tout visiteur de comprendre l'essentiel du projet et du dispositif de concertation.
- Cinq ateliers préparatoires thématiques, réunissant des acteurs institutionnels locaux, ont été organisés entre octobre et novembre 2018. 62 acteurs locaux ont participé aux ateliers.
- Un atelier spécifique dédié à la communauté des passagers du Groupe ADP a été organisé le 23 janvier 2019. L'objectif était d'échanger en petit comité avec les usagers les plus fréquents de la plateforme sur le projet de Terminal 4 et la concertation à venir.
- Un stand d'information sur site à destination des passagers et des salariés, a été mis en place pendant 3 jours, au niveau de la gare RER CDG 1 et des restaurants d'entreprise courant janvier 2019.
- Une ballade immersive le 31 janvier a permis à un groupe d'une quinzaine de personnes de

découvrir les infrastructures de la plateforme et le futur emplacement du Terminal 4.

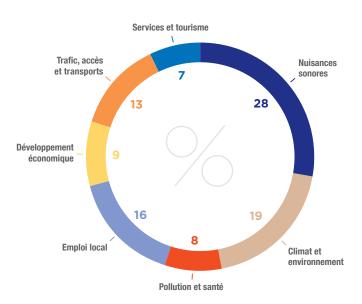
 Un café participatif a été organisé le 19 janvier à Tremblay-en-France au plus près des habitants du territoire.

Plus de 500 contributions sont ressorties de ces différents temps d'échanges. Celles-ci ont pu être principalement classées en trois grands enjeux:

- ◆ L'enjeu environnemental (55 %)

 Des inquiétudes autour des nuisances sonores et des attentes autour de l'exemplarité écologique et le développement durable de la plateforme.
- Le développement socio-économique du territoire (25 %) Une forte attente autour d'un projet qui doit avant tout contribuer au dynamisme économique local et en faire bénéficier les habitants/jeunes du territoire.
- ◆ La circulation, mobilité et accessibilité (13 %) Un risque de saturer des réseaux déjà très sollicités mais aussi une opportunité pour repenser, améliorer l'offre de transports en commun en lien avec la plateforme, ainsi que les déplacements intra-plateforme.

Les thématiques qui ont émergé de cette phase de préparation sont les suivantes:



UN DISPOSITIF DE CONCERTATION PARTICULIÈREMENT AMBITIEUX

Les différents échanges décrits ci-dessus entre la maîtrise d'ouvrage, les garants, les acteurs institutionnels et le grand public ont conduit le maître d'ouvrage à faire évoluer le dispositif de concertation initialement établi, pour répondre au mieux aux attentes des participants et des parties prenantes à la démarche.

Ainsi, afin de s'assurer de traiter au mieux l'ensemble des problématiques identifiées et de couvrir de manière adéquate le périmètre élargi, le Groupe ADP a décidé de déployer un dispositif dense aux modalités de rencontre variées, qui réponde de manière exemplaire au souhait de la Commission nationale du débat public et du maître d'ouvrage que la concertation se déroule dans des conditions similaires à celles d'un débat public:

- 10 réunions publiques au lieu des 5 prévues initialement.
- 1 atelier riverain participatif en plus des 3 ateliers déjà prévus.
- 23 stands participatifs.
- ◆ 4 réunions thématiques ajoutées à l'agenda, portant sur les sujets de préoccupations majeurs des habitants dépassant le seul cadre des compétences du Groupe ADP, et associant les services de l'État ou d'autres organismes partenaires: emploi et formation − accessibilité et mobilité − trajectoires aériennes − bruit, air, santé. Les services de la navigation aérienne, la préfecture de Région Île-de-France, le GIP Emploi-Hubstart¹, l'Agence régionale de santé, IDF Mobilités, entre autres, ont été mobilisés pour venir apporter, au cours de ces réunions, des réponses éclairées aux questions des habitants.
- 3 cafés participatifs.

Les questionnements et attentes ayant émergé pendant la phase de préparation, la qualité du dialogue avec les garants et les acteurs institutionnels, ont permis de structurer le dossier de concertation, rédigé pendant cette période, et de s'assurer de sa complétude.

Par décision n° 2019 / 14 / ADP TERMINAL 4 PARIS CDG/4, du 23 janvier 2019, la CNDP a considéré le dossier de concertation, présenté le 18 janvier 2019 par le Groupe ADP, suffisamment complet pour engager la concertation. La CNDP a approuvé sans réserve les modalités, le calendrier et le dossier de la concertation préalable établis par le Groupe ADP.

Le Groupe ADP a rendu public le dossier de concertation le 25 janvier 2019. Il a informé le public de la tenue de la concertation deux semaines avant son ouverture par une campagne d'affichage légal d'avis de concertation préalable, effectuée au sein du périmètre de la concertation sur la semaine du 24 janvier au 5 février 2019.



¹ Formation partenariale de 12 membres financeurs, parmi lesquels figurent notamment l'État, la Région Île-de-France, trois départements.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

RELATIVE AU PROJET DE TERMINAL 4 ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT PARIS - CHARLES DE GAULLE À L'HORIZON 2035/2040

1. Objet de la concertation préalable du public

Le Groupe ADP est maître d'ouvrage du projet d'aménagement du Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris - Charles de Gaulle à l'horizon 2035/2040.

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable, organisée à son initiative, sous l'égide de garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (décision n° 2018/42 du 6 juin 2018 publié sur le site www.debatpublic.fr).

2. Garants de la concertation préalable

- a nommé quatre garants:
- Monsieur Floran Augagneur, vice-président de la CNDP;
 Monsieur Jean-Pierre Bompard, retraité INRA,
- membre de la CNDP, vice-président d'Humanité
- Monsieur Laurent Demolins, DNS conseil. officier général en deuxième section;
- Monsieur Gérard Feldzer, ingénieur aéronautique et ancien pilote de ligne.

La concertation préalable se déroulera du 12 février au 12 mai 2019

La concertation préalable se déroulera du 12 février au 12 mai 2019

Lundi 25 mars 2019, 19n, à Saint-Soupi espace Claude-Maurice

Lundi 25 mars 2019, 20h, à Eaubonne

4. Modalités de la concertation préalable

Le dossier de concertation et les modalités de la concertation seront mis à la disposition du public pendant toute la durée susvisée sur le site internet dédié à la concertation du projet Terminal 4, terminal4-cdg.groupeadp.fr, ainsi que dans les mairies des villes du périmètre de concertation.

L'ensemble de la documentation ainsi que les dates et lieux des tenus à jour sur les pages du site internet

déposer ses observations et soumettre ses propositions:

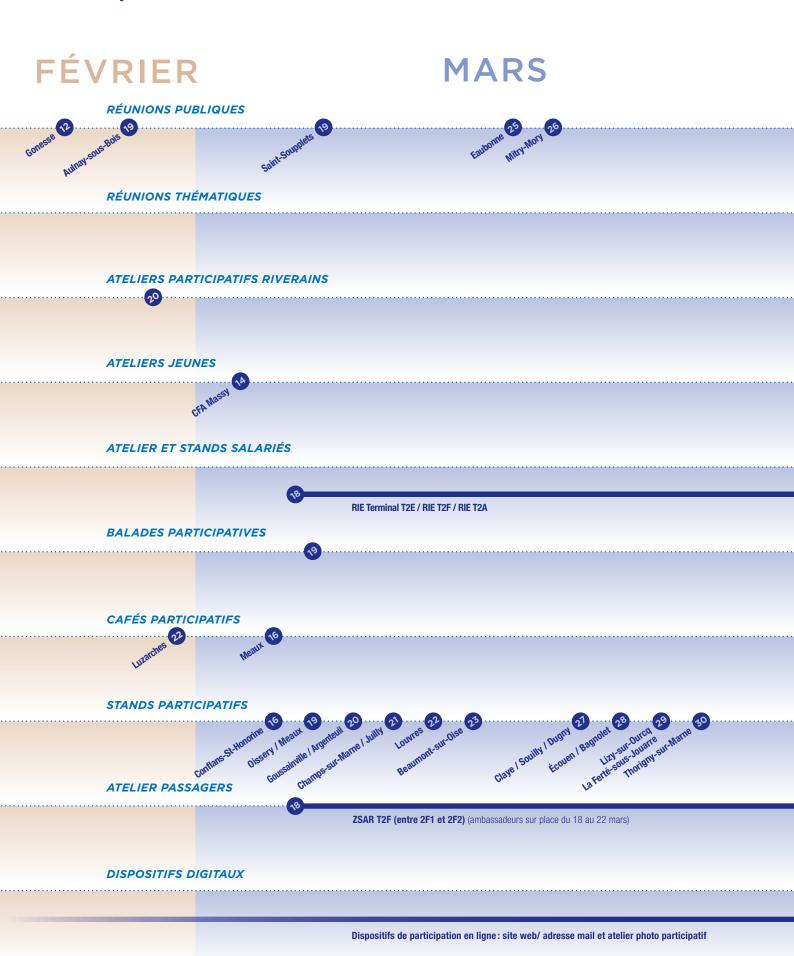
- par voie électronique directement sur
- le site internet : terminal4-cdg.groupeadp.fr par mail adressé à t4cdg@garant-cndp.fr;
- par voie postale à l'adresse suivante:
- Concertation sur le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (EURO2C) 122 rue de provence 75008 Paris

Les premières dates des réunions publiques organisées :

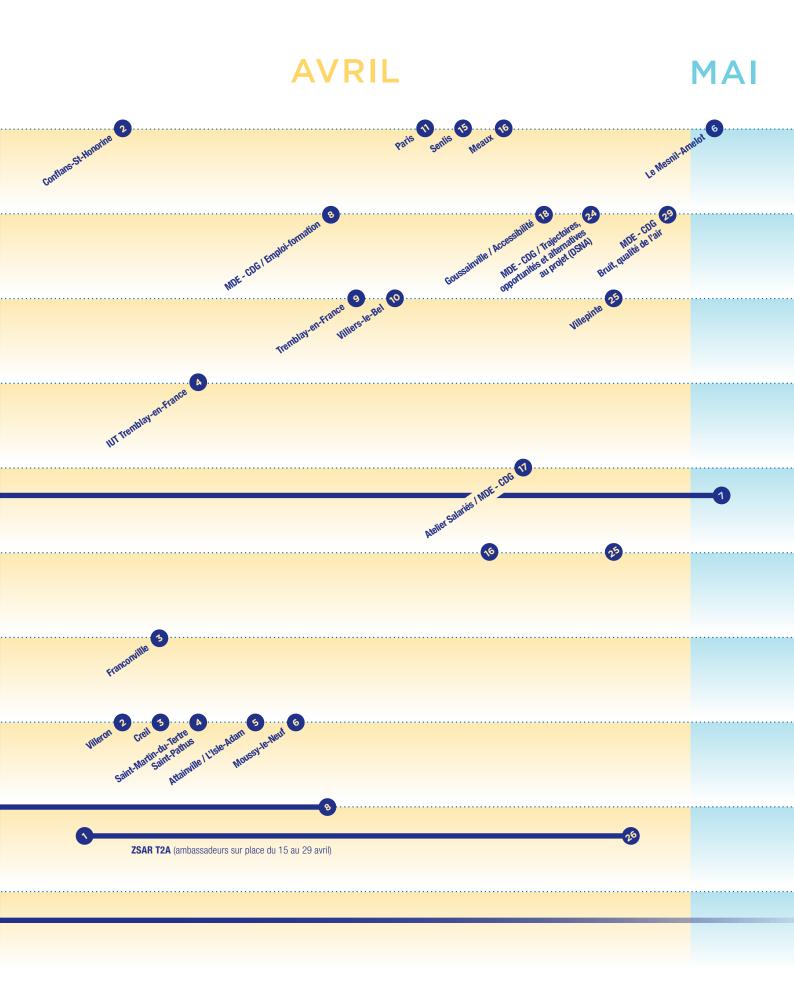
- Mardi 12 février 2019, 19h, à Gonesse, salle Jacques-Brei
- Mardi 19 février 2019, 19h, à Aulnay-sous-Bois, espace Pierre-Peugeot
- Mardi 19 mars 2019, 19h, à Saint-Soupplets,
- Lundi 6 mai 2019, 19h, au Mesnil-Amelot, salle Maurice-Drov.

salariés seront organisées durant toute la durée de la concertation, les dates et lieux sont disponibles sur le site internet dédié au projet (terminal4-cdg.groupeadp.fr).

2/ LA DÉMARCHE DE LA CONCERTATION LIBRE







UN DISPOSITIE ÉVOI UTIE ET MOBILISATEUR

Les demandes des garants de la CNDP

Conscient de l'importance des enjeux liés au projet, le Groupe ADP a souhaité mettre en œuvre un dispositif de concertation correspondant au mieux aux attentes du territoire.

Le dispositif a été déployé. Le Groupe ADP s'est néanmoins efforcé de maintenir souplesse et flexibilité tout au long de la démarche, afin de s'adapter aux demandes émergeant du public au fil de la concertation ainsi qu'à celles des garants de la concertation.

Le contenu de l'information diffusée a également évolué durant la démarche, à la demande des garants et pour répondre aux aspirations des participants à la concertation.

- Les supports de présentation ont intégré une partie entière dédiée à la situation projet 0 ainsi qu'aux alternatives possibles à celui-ci. Ce sujet a également été intégré dans l'un des grands axes d'une réunion thématique dédiée, pour être pleinement discuté.
- À la demande des garants et des participants, des éléments d'information ont été ajoutés pour compléter les mesures engagées par le Groupe ADP pour contribuer à la promotion des avions les moins polluants et bruyants, et au renouvellement des flottes des compagnies (information également disponible dans le dossier de concertation).

La mobilisation interne autour de l'organisation de la concertation

L'équipe projet

L'équipe projet travaillant sur la concertation relative au projet de Terminal 4 était composée de 8 collaborateurs experts dans différents domaines (direction de l'environnement et du développement durable, direction de l'aménagement et de l'ingénierie, direction de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, direction de la communication...).

120 heures de réunions ont été nécessaires à l'organisation de la concertation et à la présentation du projet - hors du cadre des réunions publiques. Chaque membre de l'équipe a ajouté une moyenne de 10 % de temps de travail par jour supplémentaire.

Le Groupe ADP souhaite également noter le soutien de ses assistants à maîtrise d'ouvrage, Euro2C, État d'Esprit Stratis (ESS) et Affaires Publiques Consultants (APC).

Les événements publics

22 experts se sont mobilisés sur les différents événements publics. Chaque réunion publique comptait la présence d'une dizaine d'experts et de trois pour chaque atelier (ainsi que les membres d'ESS, Euro 2C et APC). Les dirigeants du Groupe ADP ont eux-mêmes participé aux réunions publiques et thématiques: M. De Romanet, Président Directeur Général du Groupe ADP était notamment présent à la réunion sur l'accessibilité et la mobilité à Goussainville, M. Arkwright, Directeur Général, M. Comet, Secrétaire Général, ainsi que M. Houalla, Directeur de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, étaient présents à de nombreuses réunions. Accompagnés de l'équipe projet et d'autres collaborateurs du Groupe ADP, ils ont pu apporter des réponses précises sur l'ensemble des domaines évoqués.

Au total, on compte 73,5 heures d'événements publics (réunions publiques et thématiques, ateliers riverains et jeunes, balades, cafés participatifs) et 261 heures en comptant les stands participatifs.

Les stands (du 16 mars au 7 mai 2019)

Le Groupe ADP a mis en place 58 stands participatifs, dont 24 à destination des riverains de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, 10 à destination des passagers et 24 pour les salariés.

Au total, 45 Ambassadeurs ont été mobilisés et 22 ont animé les stands, ce qui équivaut à 187,5 heures de contribution à la concertation.



LES MOYENS D'INFORMATION

Le dossier de concertation et sa synthèse

Le dossier de concertation a représenté l'outil structurant du dispositif d'information.

Il présente de manière approfondie l'ensemble des caractéristiques, enjeux et objectifs du projet et de la concertation.

Rédigé par la maîtrise d'ouvrage avec la plus grande attention, ce document a été nourri des échanges issus de la phase de préparation à la concertation, menés avec les riverains, les usagers de la plateforme, les garants, les acteurs institutionnels ou encore les services de l'État.

Ce document est structuré en 7 parties²:

- Une synthèse précise et générale du projet et de la concertation;
- Une présentation de la démarche de concertation préalable;
- Le détail du dispositif d'information et de participation;
- Le contexte général et historique du projet;
- Ses caractéristiques en matière de conception;
- Un recensement et une analyse des grands enjeux liés au projet, socio-économiques et environnementaux, et d'accessibilité, étayés par diverses études approfondissant chacun d'entre eux;
- Une explication du portage et du montage général du projet.

Certaines études ont été spécifiquement commanditées pour ce dossier (par exemple, la modélisation du trafic routier futur, l'impact du futur Terminal 4 sur les nuisances sonores en phase de fonctionnement), et d'autres, en cours ou achevées, y sont référencées. Celles terminées pendant la démarche de concertation, qui n'étaient pas prêtes au moment du dossier, ont été directement publiées sur le site internet.

Durant 3 mois, le dossier de concertation a été directement accessible, dès la page d'accueil du site internet dédié au projet (terminal4-cdg. groupeADP.fr), et diffusé au format papier à 2000 exemplaires:

- ◆ 1200 exemplaires ont été envoyés aux élus et acteurs du territoire la semaine du 4 au 11 février 2019;
- ♦ 800 ont été remis lors des événements, internes et externes, de la concertation, aux personnes intéressées.

Reprenant les éléments essentiels du projet et des enjeux de la concertation, une synthèse de 12 pages du dossier de concertation a été produite, mise en ligne sur le site de la concertation et systématiquement envoyée à l'ensemble des parties prenantes en même temps que le dossier de concertation.

20 000 exemplaires ont été imprimés, dont :

- 18 800 remis lors des événements de la concertation;
- 1200 envoyés aux élus et acteurs du territoire concerné la semaine du 4 au 11 février 2019 juste avant le lancement de la concertation.

² Version numérique du dossier de concertation : https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/uploads/2019/01/ADP-T4_dossier_de_concertation_18-01-2019_pages.pdf

Les insertions presse

Afin d'annoncer l'ouverture de la démarche de concertation préalable, **sept insertions presse ont été réalisées entre le 8 et le 10 février 2019**, dans toutes les éditions départementales du journal *Le Parisien* et dans *Le Journal du Dimanche*, juste avant le lancement officiel de la concertation.



Par ailleurs, certains journalistes de l'AFP et du *Parisien* ont été présents sur de nombreuses réunions publiques, ils ont donc pu relayer librement l'information sur la concertation quand celle-ci représentait un vrai sujet d'actualité.

Les relais d'affichage, tractage et boîtage

Un dispositif d'information de proximité, au plus proche du territoire composé des 480 communes, a également été déployé par le Groupe ADP, dans l'objectif de sensibiliser et de mobiliser les habitants à la concertation sur le projet de Terminal 4. Ce dispositif comprenait un dépliant présentant l'ensemble des actions prévues sur les trois mois de la concertation, ainsi que des affiches et des tracts annonçant des temps de rencontre spécifiques.

Le dépliant

Un dépliant d'information en 3 volets présentant de façon synthétique les éléments essentiels du projet et du dispositif de concertation tout en offrant la possibilité à chacun de faire valoir son opinion (grâce au coupon T) a été largement diffusé, selon plusieurs canaux:

- le boîtage dans les boîtes aux lettres individuelles des habitants de 175 communes;
- le dépôt dans les mairies et les commerces des communes;
- le dépôt dans la Maison de l'Environnement et du développement durable de Roissy.



Le total de dépliants imprimés s'élève à 1100000 exemplaires.

Le total de dépliants boîtés ou mis à disposition s'élève à 930 500 exemplaires.

Le total de dépliants distribués ou tractés lors la concertation s'élève à 50 500 exemplaires.



Les affiches

3700 affiches ont été produites et déposées au sein des mairies et des commerces des villes accueillant un événement de la concertation, la semaine précédant l'événement.





Les tracts

Enfin, 20 200 tracts (format A5) annonçant les temps de rencontre ont été distribués dans les communes accueillant un événement de la concertation, la semaine précédant l'événement.







Les supports digitaux au service de la concertation

Le site internet de la concertation

Le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr, pivot de cette concertation, a enregistré plus de **22 800 visites** durant les 3 mois de la concertation.

Les visiteurs, venant à 93,7 % de France, ont passé en moyenne **5 minutes** sur le site, et visité en moyenne **3 pages du site.**

Conçu de façon à permettre au visiteur de découvrir le projet dans sa globalité, le Groupe ADP a choisi de dédier une place prédominante aux actualités de la concertation.

Accessibles dès la page d'accueil du site, ces actualités ont été mises à jour plusieurs fois par semaine.



Le site internet présente 5 parties principales :

- Le projet;
- La concertation (modalités et calendrier);
- Exprimez-vous (pour déposer un avis et lire ceux déjà déposés);
- ◆ Les ressources (pour consulter tous les documents, études, notes, délibérations, cahiers d'acteurs, compte rendu de tous les temps de rencontre de la concertation...);
- Actualités.



Le projet: présentation des raisons sous-jacentes de la création du Terminal 4, de ses lignes directrices (calendrier du chantier, financement) et enfin des grands changements qu'apportera le projet aux passagers, salariés et au territoire.



La concertation: modalités, organisation et objectifs de la concertation, modes de participation, réponses aux questions les plus récurrentes et calendrier de la concertation.

Le Groupe ADP a également consacré une page aux garants, dans cet espace, en présentant leur rôle et leurs fonctions, ainsi qu'un lien vers l'adresse mail à laquelle il était possible de leur écrire.

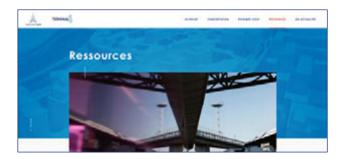




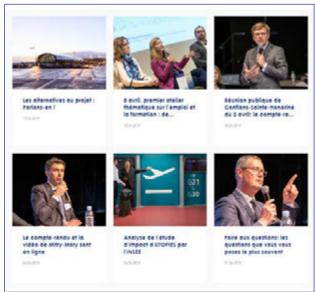
Exprimez-vous: c'est sur cette page que les riverains ont pu poster leur avis tout au long de la concertation. Les avis ont tous été rendus publics et le Groupe ADP s'est engagé à répondre aux questions posées dans un délai maximal de 15 jours.

Les ressources: pour visionner photos et vidéos de la concertation, et télécharger les documents essentiels au débat (comptes rendus, publications officielles, dossier de concertation, expertises menées par le Groupe ou mandatées par les garants etc.), les cahiers d'acteurs, et tous les liens vers les sites concernés par la concertation.

Au total, **79 documents et 61 cahiers d'acteurs** ont été mis en ligne.



Les actualités: directement en lien avec la page d'accueil, le dernier onglet a permis aux internautes de revenir sur toutes les actualités mises en ligne pendant la concertation, soit 45 actualités en 3 mois d'animation du site.



Le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr, pivot de cette concertation, a reçu plus de **22 800 visites** entre le 12 février et le 12 mai 2019.

Les visiteurs, venant à 93,7 % de France, ont passé en moyenne **5 minutes** sur le site, et visité **3 pages.**

La page d'accueil a été visitée plus de 14 000 fois.

Les pages les plus visitées (hors page d'accueil):

- Les grandes lignes du projet (5 238 visites)
- La page de dépôt d'avis (4951 visites)
- Qu'est ce qui va changer? (2628 visites)

Les news les plus lues:

- Le dossier de concertation (262 lectures)
- Où nous rencontrer cette semaine? (164 lectures)
- Le compte rendu et la vidéo de la réunion publique d'Eaubonne (128 lectures)

Le site entrevoisins

Entrevoisins.org est un site d'information géré par le Groupe ADP, à destination des riverains des aéroports franciliens.

Le site entrevoisins.org a publié **4 articles dédiés** ou évoquant le Terminal 4, ainsi qu'une **bannière cliquable** menant directement au site de la concertation, en page d'accueil du site.

Bannière cliquable menant directement sur le site du Terminal 4





L'animation de cet écosystème digital

Le site internet, pivot de la concertation

Durant 3 mois, les équipes digitales ont animé quasi quotidiennement le site de la concertation et veillé à renouveler ses contenus, selon une ligne éditoriale précise:

 Mise en ligne du planning événementiel hebdomadaire actualisé à chaque début de semaine et rappel de la tenue de chaque événement 5 jours avant.



 Annonce des mises en ligne des retranscriptions puis des verbatims de tous les événements dans un délai de 9 jours en moyenne, accompagnés des vidéos correspondantes.



 Mise en ligne des études³ produites en rapport avec la concertation, deux jours ouvrables après leur mise à disposition au plus tard.



Étude Airparif sur la pollution suies carbone publiée le 22 mars 2019 https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/news/impact-carbone-du-transport-lanalyse-scientifique-independante-pour-faire-avancer-le-debat/ Réponse de l'ACNUSA sur le rapport de Bruitparif publiée le 24 mars 2019 https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/news/reponse-de-lacnusa-sur-le-rapport-de-bruitparif/ Analyse des rapports ACI et Bruitparif sur le bruit, commandité par la CNDP publiée le 25 mars 2019 https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/news/reponse-de-lacnusa-sur-le-rapport-de-bruitparif/ Analyse de l'étude d'impact d'UTOPIES par l'INSEE publiée le 4 avril 2019 https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/news/analyse-de-letude-dimpact-

dutopies-par-linsee/



 Mise en ligne d'une foire aux questions le 30 mars 2019, répondant aux questions les plus récurrentes à ce stade de la concertation.



 Affichage permanent du dossier de concertation via un encart direct sur la page d'accueil.



Le Groupe ADP s'est engagé à répondre sous quinze jours aux avis appelant à une réponse du maître d'ouvrage. En pratique, 317 avis, ont reçu une réponse dans un délai moyen de 10 jours.

Les réseaux sociaux

Le compte Twitter du Groupe ADP

Il recense **6 080 followers** et permet au Groupe ADP de partager les actualités ayant un impact direct sur l'entreprise (nouveaux projets, actualité financière, interventions publiques...).

Durant trois mois, les moments clés de la concertation tels que les premières réunions publiques, la première réunion thématique, la première balade immersive, ou encore le challenge ESS, Airport 4 You ont été relayés, soit **8 tweets** vus en moyenne entre 1600 et 4000 fois chacun.

La page Facebook Paris-Aéroport CDG

Elle compte **125 905 abonnés**, et vise à partager avec les riverains et les passagers l'actualité de l'aéroport. C'est donc naturellement sur cette page que le Groupe ADP a communiqué les différents événements de la concertation, afin d'attirer au maximum l'attention des riverains.

Le Groupe ADP a partagé chaque début de mois tous les événements à venir.

19 événements ont alors été publiés, indiquant la date, le lieu, l'horaire de la rencontre ainsi que les adresses mail et internet de la concertation.

8 publications, portant sur l'actualité de la concertation ont été diffusées via Facebook, vues entre 1600 et 12 200 fois.

La boîte mail

La boîte mail terminal4-cdg@adp.fr a permis, à tous ceux qui le souhaitaient, durant la concertation, de faire valoir leur avis et de poser leurs questions au sujet du projet Terminal 4 ou encore de s'inscrire aux différents événements. Ces échanges n'ont pas été rendus publics, mais ont été comptabilisés dans le bilan de la concertation.

À l'instar du dispositif de dépôt d'avis en ligne, le Groupe ADP s'est engagé à répondre à tout e-mail sous un délai de 15 jours.

Le Groupe ADP a recensé **627 mails** reçus durant la période de concertation, dont 400 contributions (avis, questions, recherche d'informations, cahiers d'acteurs) et 227 inscriptions aux événements. L'équipe projet du Terminal 4 a répondu à **100 % des e-mails reçus à cette adresse.**

Les relais indirects via les mairies des communes visées

Pour communiquer sur la démarche de concertation et faire participer le plus grand nombre de riverains possible aux différents temps de rencontre, le Groupe ADP a fait appel aux canaux indirects des communes concernées, qui accueillaient réunions publiques ou ateliers participatifs.

L'ensemble des communes accueillant un événement a pu afficher sur les **panneaux municipaux les affiches préalablement livrées.**

En outre, un **dispositif d'information** leur était proposé comprenant **affiches, flyers et dépliants en version numérique** pour une diffusion de l'information sur les sites internet, réseaux sociaux et panneaux lumineux municipaux.

20 communes ont utilisé ce dispositif.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Description des temps de rencontre

Les 10 réunions publiques

Les réunions publiques sont les temps forts de la concertation.

En présence de représentants et d'experts du Groupe ADP, ces réunions publiques ont permis une présentation générale et détaillée du projet au public. Les enjeux et caractéristiques du projet, les thèmes soumis à la concertation, ainsi que le déroulé et l'impact du chantier ont été présentés et ont pu être questionnés par le public. Les réunions publiques ont duré en moyenne entre 3 et 3,5 heures, dont un large temps dédié aux questions des riverains.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Date	Lieu de la réunion	Nombre de participants
12 février 2019	Gonesse	250
19 février 2019	Aulnay-sous-Bois	50
19 mars 2019	Saint-Soupplets	150
25 mars 2019	Eaubonne	440
26 mars 2019	Mitry-Mory	225
2 avril 2019	Conflans-Sainte-Honorine	180
11 avril 2019	Paris	50
15 avril 2019	Senlis	50
16 avril 2019	Meaux	50
6 mai 2019	Le Mesnil-Amelot	120

Les comptes rendus et vidéos de toutes les réunions publiques sont disponibles sur le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr

Une description plus détaillée de ces rencontres est également incluse en annexe de ce document.



4 réunions thématiques

Quatre réunions thématiques ont été organisées lors de la concertation.

Elles n'étaient pas initialement prévues dans le dispositif de concertation. Ce sont les échanges entre le Groupe ADP et les garants de la concertation, les parties prenantes et les services de l'État qui sont à leur origine. L'objectif de ces réunions était d'approfondir des enjeux complexes et cruciaux, liés au projet et essentiels pour les riverains et acteurs locaux, mais qui ne

relevaient pas de la compétence exclusive du maître d'ouvrage, Chacune de ces réunions s'est déroulée en présence de l'État et des acteurs institutionnels compétents. Plusieurs experts externes ont également été mobilisés.

Les quatre thèmes retenus ont été: Emplois et formations, Accessibilité et mobilités, Trajectoires aériennes, opportunités et alternatives au projet, Bruit, qualité de l'air et santé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATELIERS THÉMATIQUES

Date	Thématique	Lieu	Nombre de participants
8 avril 2019	Emplois et formations	MDE Paris-CDG	80
18 avril 2019	2019 Accessibilité et mobilités Goussainville		250
24 avril 2019	24 avril 2019 Trajectoires aériennes, opportunités et alternatives au projet MDE Paris-CI		80
29 avril 2019	Bruit, qualité de l'air et santé	MDE Paris-CDG	50

Les comptes rendus, vidéos et supports de présentation des intervenants de toutes les réunions thématiques sont disponibles sur le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr

Le détail de ces rencontres est également inclus en annexe de ce document.

4 ateliers participatifs riverains

Les riverains sont naturellement au cœur de la démarche et du dispositif de concertation. Bien que l'ensemble des événements soit ouvert à tous, et que la participation des riverains ait été systématiquement recherchée, le Groupe ADP a également souhaité leur dédier des actions spécifiques: 4 ateliers participatifs.

Sous forme de temps de travail privilégié, les ateliers avaient pour objectif de favoriser la réflexion collective et l'échange constructif. Organisés en petits groupes de travail encadrés, ils ont permis d'approfondir plusieurs axes du projet et d'apporter certaines suggestions.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATELIERS PARTICIPATIFS RIVERAINS

Date	Lieu	Nombre de participants
20 février 2019	Dammartin-en-Goële	20
9 avril 2019	Tremblay-en-France	40
10 avril 2019	Villiers-le-Bel	65
25 avril 2019	Villepinte	15

Les comptes rendus des ateliers participatifs riverains sont disponibles sur le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr

Le détail de ces rencontres est également inclus en annexe de ce document.

2 ateliers jeunes

La maîtrise d'ouvrage a également souhaité offrir aux jeunes du territoire un dispositif dédié. Directement concernés par le projet et ses retombées, en tant que riverains comme en tant que jeunes en formations liées aux métiers aéroportuaires, leurs avis et suggestions ont été de grande importance pour le Groupe ADP.

Deux ateliers de travail ont été organisés auprès

d'étudiants de deux établissements du territoire: le CFA des Métiers de l'Aérien (AFMAE) et l'institut universitaire de technologie (IUT) de Tremblay-en-France.

Par petits groupes, les étudiants ont répondu à une série de questions portant sur deux axes thématiques: d'abord, Emplois et formations, et ensuite, Services et innovations.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATELIERS JEUNES

Date	Lieu	Nombre de participants
14 mars 2019	CFA AFMAE	43 alternants
4 avril 2019	IUT de Tremblay-en-France	32 étudiants

Les comptes rendus des ateliers participatifs jeunes sont disponibles sur le site internet terminal4-cdg.groupeadp.fr.

Le détail de ces rencontres est également inclus en annexe de ce document.

1 atelier salariés

Accès, services, exploitation... Le projet aura différents impacts sur le cadre de vie et de travail des salariés de la plateforme. C'est pourquoi la maîtrise d'ouvrage a souhaité leur accorder un moment d'échanges spécifiques, complémentaire des autres dispositifs auxquels ils pouvaient également participer.

L'atelier dédié aux salariés de la plateforme a été organisé le 6 mai 2019, de 12 h 30 à 14 h 30 à la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle. 3 grands axes thématiques ont été proposés: Confort et conditions de travail; Cadre de vie; Accessibilité et transports. Pour chacun de ces axes, les participants devaient dresser le constat de la situation actuelle, puis proposer les solutions à apporter dans le cadre du projet pour l'améliorer.

Le compte rendu de l'atelier salariés est disponible sur le site terminal4-cdg.groupeadp.fr.





3 balades immersives

Des balades immersives ont été organisées sur le site de la plateforme Paris-Charles de Gaulle, le 19 mars, puis le 16 et le 25 avril 2019, afin de donner à voir la zone d'emprise du futur Terminal 4.

Au plus près du terrain, elles ont permis aux participants de prévisualiser le projet sur le site. En les immergeant sur le lieu du projet, elles leur ont fourni une vision concrète des enjeux et des caractéristiques de celui-ci.

Les comptes rendus des balades immersives sont disponibles sur le site terminal4-cdg.groupeadp.fr

Le descriptif détaillé de ces rencontres est également inclus en annexe de ce document.

3 cafés participatifs

Dans trois villes du territoire, à chaque mois de la concertation, des moments d'échanges de la concertation ont été organisés, sous forme de « cafés participatifs »: à Luzarches le 22 février, à Meaux le 16 mars et à Franconville le 3 avril.

Les comptes rendus des cafés participatifs sont disponibles sur le site terminal4-cdg.groupeadp.fr

Des stands mobiles adressés à 3 publics cibles



Du 19 mars au 7 mai 2019, un dispositif spécifique et de grande envergure a été déployé pour toucher les riverains sur leur lieu de vie, au plus près de leur quotidien. Souhaitant poursuivre la démarche engagée lors de la phase de préparation à la concertation avec la tournée du « bus participatif », le maître d'ouvrage a mis en place un stand mobile parcourant le territoire. Ce dispositif a permis de porter la concertation au plus près des habitants, sur 24 communes du périmètre de la concertation.

Chaque passage était annoncé par un affichage local, sous la responsabilité de la commune.

Ces stands ont été animés par les ambassadeurs du projet au sein du Groupe ADP.

Sur le même modèle, un stand dédié aux passagers de la plateforme a été mis en place au Terminal 2, du 16 mars au 6 avril, ainsi qu'un second destiné aux salariés, du 19 mars au 7 mai 2019 au sein des terminaux 2E - 2F - 2A.



Placés dans des lieux de passage des terminaux, ces dispositifs ont eu pour objectif d'informer les principaux usagers de la plateforme, plus difficilement mobilisables que les autres publics, sur leurs lieux d'usage et de passage habituels.

LE BILAN DU DISPOSITIF DE LA CONCERTATION

D'un point de vue quantitatif global

Thématiques ou généralistes, mobiles ou fixes, présentiels ou digitaux, institutionnels ou plus informels: les outils du dispositif de concertation ont été délibérément variés, afin de permettre au public le plus large et diversifié possible de s'exprimer. Les communes accueillant les différents

événements étaient réparties sur l'ensemble du périmètre de la concertation, et chaque département a été au moins une fois ciblé par une action.

Sans différenciation de nature ou d'importance, l'ensemble des avis émis a fait l'objet d'un traitement équitable, quel que soit le canal utilisé. Ils sont tous représentés dans les grandes lignes dans ce bilan.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATELIERS PARTICIPATIFS RIVERAINS

Mode de participation	Événements publics	Nombre d'événements	Nombre de participants	Nombre de contributions
	Réunions publiques	10	1470	178
	Réunions thématiques	4	315	28
	Cafés participatifs	3	34	38
Présentiel	Ateliers participatifs riverains	4	145	127
	Ateliers ciblés (jeunes et salariés)	3	109	121
	Balades immersives	3	74	103
	Stands riverains	24	40	18
	Stands passagers	10	1 200 *	
	Stands salariés	24	2700 *	
	TOTAL	85	6 087	613
Digital	Avis sur le site	-	1616	1616
	Mails reçus	-	627	400
	TOTAL		2 2 4 3	2 016
Institutionnels	Cahiers d'acteurs	-		61
	Délibérations	-		26
	Lettres	-		54
	TOTAL			141

^{*} Personnes rencontrées.



Les thématiques abordées, par cible

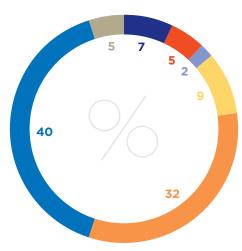
L'ensemble des enjeux sur chacune des thématiques, tel qu'ils ressortent de la concertation, sera décrit dans la partie 2. Les paragraphes qui suivent visent à en dresser un panorama quantitatif, en fonction des populations concernées.

Les salariés

Les salariés ont pu s'exprimer sur le projet principalement lors de l'atelier dédié le 6 mai 2019, et lors des 24 sessions du stand au Terminal 2E, 2F et 2A, du 19 mars au 7 mai 2019.

L'offre de services et les conditions de travail, actuelles et futures, au sein de la plateforme ont constitué les 2 piliers revenant le plus fréquemment dans leurs contributions.

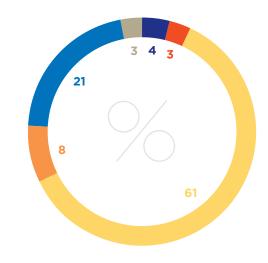
Un troisième thème a été abordé par les salariés: celui de l'accès à l'aéroport et des déplacements à l'intérieur de celui-ci. Comme les autres publics ciblés par la concertation (voir plus bas), ils ont déploré la saturation du réseau routier, les embouteillages, le manque de transports en commun efficaces et confortables, ainsi que la difficulté de circulation à l'arrivée et au sein de l'aéroport.



- Nuisances sonores
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Trafic et couloirs aériens

Les jeunes

Les jeunes du territoire ont examiné le projet lors de deux ateliers spécifiquement dédiés: au CFA Afmaé le 14 mars 2019 et à l'IUT de Tremblay-en-France le 4 avril 2019.



- Nuisances sonores
- Qualité de l'air et impact climatique
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Trafic et couloirs aériens

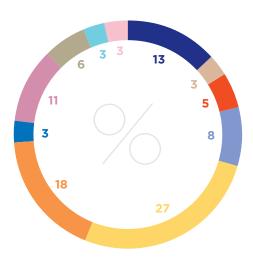
La question des retombées en termes d'emploi local et de la formation aux métiers de demain était au cœur des discussions. Un consensus a émergé sur les difficultés relatives à l'accès à l'emploi, dû principalement au manque d'information disponible sur les métiers du secteur aéroportuaire, ainsi qu'au niveau d'exigence assez élevé de ce domaine professionnel. Ils ont suggéré que l'information et la communication sur les métiers créés, et les formations y amenant, soient repensées dans le cadre du projet.

Le thème de l'offre de services au sein de l'aéroport a également été largement discuté lors des ateliers. Les jeunes estiment que les nouvelles technologies contribueront à améliorer l'offre dans plusieurs domaines (mobilité, information, localisation, sécurité, confort, etc.) mais qu'il est essentiel de maintenir l'humain au cœur de toutes ces innovations.

Les riverains

Les riverains étaient invités à participer à l'ensemble des dispositifs proposés lors de la concertation. Néanmoins, quatre ateliers participatifs spécifiques leur ont été dédiés.

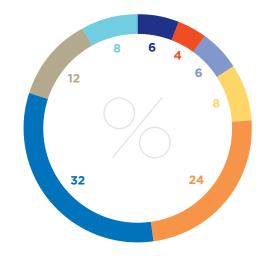
Les ateliers, qui comptaient entre 15 à 65 participants, ont permis de mettre en avant les questions autour des impacts du trafic aérien et des activités aéroportuaires sur le territoire, en termes de nuisances sonores, de qualité de l'air et de saturation des réseaux routiers. Si ces points soulèvent de nombreuses inquiétudes, les riverains se sont néanmoins montrés ouverts à un projet qui contribuera au dynamisme économique local et engendrera des retombées en matière d'emploi local.



- Nuisances sonores
- Santé
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Information et démarche de concertation
- Trafic et couloirs aériens
- Privatisation du Groupe ADP
- Dépréciation immobilière

Les passagers

Les passagers ont eu la possibilité de s'informer sur le projet et de donner leurs avis lors des 10 stands tenus du 18 mars au 19 avril 2019 au sein du Terminal 2.



- Nuisances sonores
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
 Offre de services et conditions de travail
- Trafic et couloirs aériens
- Privatisation du Groupe ADP

Il ressort des échanges une adhésion générale au projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport.

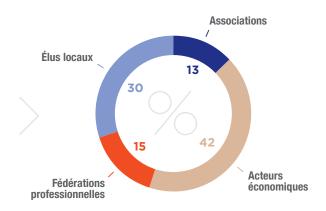
De nombreux passagers ont manifesté leur satisfaction par rapport à l'état actuel de l'aéroport, qu'ils trouvent spacieux, fonctionnel et confortable, mais plusieurs d'entre eux ont également fait valoir la nécessité de profiter du projet pour repenser certains aspects, tels que la signalétique et l'information globale, l'accès à la plateforme en transports en commun, les conditions d'accueil ou encore l'offre de lieux de repos ou dédiés au divertissement.



Les acteurs institutionnels locaux - élus, associations, acteurs économiques, fédérations professionnelles -, outre leur participation aux événements publics de la concertation, se sont exprimés via trois canaux spécifiques: les cahiers d'acteurs, les lettres envoyées au Groupe ADP et les délibérations. Tous ces textes sont disponibles sur le site de la concertation.

Leur participation issue de ces trois leviers correspond à un total de **135 contributions.**

Répartition des contributions par type d'acteur institutionnel :

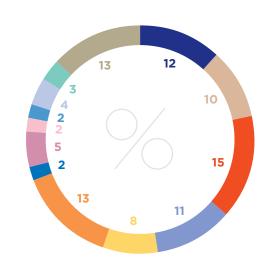


Les associations

Les associations environnementales, et notamment les associations relevant directement de la lutte contre les nuisances aériennes (CIRENA, ADENCA, ADVOCNAR, DIRAP), se sont fortement mobilisées tout au long de la démarche. Ceci a favorisé une progressive polarisation des débats autour des impacts environnementaux, notamment des nuisances sonores. 15 associations ont fait part de leur position par rapport au projet, via la publication de cahier d'acteurs ou la rédaction de lettres adressées au Groupe ADP.

Davantage qu'une critique du projet de Terminal 4, c'est la hausse du trafic aérien et ses impacts liés, l'absence de solution alternative au développement de Paris-Charles de Gaulle, que dénoncent les associations. Certaines remettent en cause l'inéluctabilité de la hausse du trafic, l'effectivité de la saturation prochaine des terminaux ou encore la pertinence d'un tel système de transport à l'heure de l'urgence climatique. Ils demandent que des alternatives au projet soient étudiées par l'État. Leurs attentes relèvent, pour l'essentiel, davantage de demandes adressées aux pouvoirs publics que de suggestions sur le projet destinées au Groupe ADP.

18 contributions (14 cahiers d'acteurs - 4 lettres)



- Nuisances sonores
- Santé
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Information et démarche de concertation
- Dépréciation immobilière
- Sécurité
- Alternatives
- Gestion déchets et eau sur la plateforme
- Trafic et couloirs aériens

Les acteurs économiques

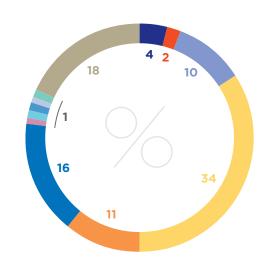
Les acteurs économiques, dans leur diversité, se sont largement mobilisés en faveur du projet : compagnies aériennes, entreprises et groupements, acteurs du tourisme et de l'hôtellerie, associations spécialisées ou encore chambres de commerce et d'industrie (CCI), agences de développement économiques.

Ces acteurs portent un avis globalement positif sur le projet de Terminal 4 et de développement de la plateforme. Il ressort de leurs contributions une adhésion générale autour d'un projet qui représente un puissant levier de soutien à l'attractivité française et à la connectivité de la région francilienne.

Certains acteurs y voient un moyen et une opportunité de démontrer le savoir-faire technologique aéroportuaire français, de contribuer à l'attractivité régionale ainsi qu'au leadership touristique international, répondant ainsi aux enjeux économiques et sociaux des prochaines années. D'autres contributions saluent un projet qui permettra de stimuler le développement économique local et ainsi de contribuer à la création d'emplois dans le territoire. Enfin, pour certains acteurs, le projet permettra de renforcer l'attractivité des métiers de l'aérien auprès des jeunes et de développer des filières de formation industrielles et tertiaires.

Certains acteurs nuancent néanmoins leur propos en posant un certain nombre de conditions pour que ce projet constitue une réelle opportunité, effective et partagée, pour le territoire, ses entreprises et ses habitants, telles que la réalisation des infrastructures de transport, l'enclenchement d'un véritable dialogue avec les acteurs locaux, l'amélioration de l'offre de service au sein de l'aéroport ou encore la formation des populations locales aux besoins futurs.

56 contributions (29 cahiers d'acteurs - 27 lettres)



- Nuisances sonores
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Information et démarche de concertation
- Privatisation du Groupe ADP
- Sécurité
- Alternatives
- Gestion déchets et eau sur la plateforme
- Trafic et couloirs aériens

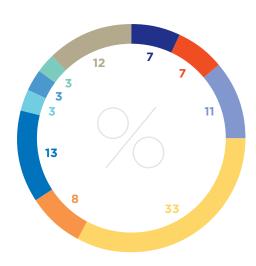


Les fédérations professionnelles

Les fédérations professionnelles (syndicats, chambres des métiers et de l'artisanat, associations professionnelles, organisation internationale) ont majoritairement manifesté leur adhésion au projet. Elles le perçoivent comme une opportunité économique et sociétale pour les habitants des zones périphériques de l'aéroport, comme un facteur de création de richesses qui contribuera au développement et au dynamisme du territoire.

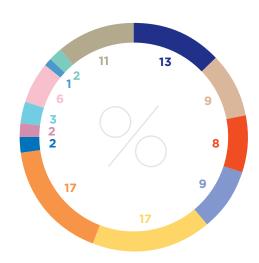
Elles émettent cependant certaines inquiétudes – privatisation, impacts sur les riverains, polarisation des transports – et expriment de fortes attentes pour que le projet puisse être positif pour tous, telles que: la recherche d'une exemplarité environnementale, la collaboration avec les collectivités et acteurs locaux, la réduction maximale des nuisances diverses ou encore l'offre de formations adaptée aux métiers de demain.

20 contributions (8 cahiers d'acteurs - 12 lettres)



- Nuisances sonores
- Santé
- Qualité de l'air et impact climatique
- Environnement et milieu naturel
- Développement, emplois et formations
- Accessibilité, transports en commun et mobilité
- Offre de services et conditions de travail
- Information et démarche de concertation
- Privatisation du Groupe ADP
- Dépréciation immobilière
- Sécurité
- Gestion déchets et eau sur la plateforme
- Trafic et couloirs aériens

Les élus locaux 41 contributions (4 cahiers d'acteurs - 11 lettres - 26 délibérations)



En dehors des prises de paroles lors des réunions publiques, les élus se sont également exprimés par cahiers d'acteurs et lettres, ou par délibérations.

On trouve une majorité de communes, mais également des communautés (Plaines et Monts de France, Pays de l'Ourcq, Plaine Vallée), des départements (Oise, Val-d'Oise).

Certaines apportent un regard positif et bienveillant sur un projet qu'elles jugent essentiel au développement socio-économique du secteur nord-est francilien, mais la majorité d'entre elles exprime une opinion mitigée, voire critique.

Des collectivités estiment que les nuisances sont telles que les bénéfices ne les valent pas. D'autres sont plus nuancées, demandant avant tout au Groupe ADP des garanties ou des contreparties, telles qu'une meilleure régulation des vols, notamment de nuit, une maîtrise exemplaire des nuisances sonores et de la pollution de l'air locale, la réalisation d'infrastructures de transport adaptées et efficaces, une gestion écologiquement exemplaire de la plateforme ou encore la création de nouveaux instituts de formation.

Parmi ces nombreuses demandes que le Groupe ADP se doit d'étudier finement, plusieurs d'entre elles sortent néanmoins de son champ de compétence, et s'adressent davantage aux services de l'État. Comme cela sera à nouveau précisé dans la suite de ce document, le Groupe ADP s'engage à faire suivre à chaque autorité publique compétente les recommandations qui la concernent.

LE NIVEAU D'INFORMATION DES RIVERAINS

Le Groupe ADP a souhaité mesurer l'évolution des niveaux d'information et d'adhésion au projet de Terminal 4, avant le début de la campagne d'information, juste avant le lancement de la concertation, et après la clôture de la concertation. Il a ainsi fait appel à un institut de sondages indépendant (CSA) pour la réalisation et l'analyse de 3 vagues d'enquête (mars 2018, décembre 2018, mai 2019), auprès d'un échantillon représentatif de personnes habitant en zone PEB et hors PEB.

Descriptif des échantillons

Vague 1: enquête téléphonique réalisée par l'institut CSA du 22 mars au 4 avril 2018.

Échantillon représentatif des personnes habitant en zone PEB ou à moins de 20 km de Paris-CDG de 600 riverains, dont 300 individus vivant en zone PEB et 300 individus vivant dans des communes hors PEB. L'échantillon a ensuite été redressé (entre riverains PEB et hors PEB) permettant une interprétation des résultats statistiquement correcte.

Dans la vague 1 ont également été interviewés par Internet un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et un échantillon représentatif de Franciliens, mais les résultats auprès de ces deux cibles ne seront pas abordés dans ce document.

Vague 2: enquête téléphonique réalisée par l'institut CSA du 28 novembre au 8 décembre 2018. Échantillon représentatif des personnes habitant dans le périmètre de la zone de concertation (168 communes à l'époque) de 1004 riverains, dont 598 habitants interrogés dans la zone PEB et 406 riverains vivant dans des communes hors PEB.

L'échantillon a ensuite été redressé (entre riverains PEB et hors PEB) permettant une interprétation des résultats statistiquement correcte.

Vague 3: enquête téléphonique réalisée par l'institut CSA du 14 au 31 mai 2019.

Échantillon représentatif des personnes habitant dans le périmètre de la zone de concertation (480 communes) de 1002 riverains, dont 403 habitants interrogés dans la zone PEB et 599 riverains vivant dans des communes hors PEB.

L'échantillon a ensuite été redressé (entre riverains PEB et hors PEB) permettant une interprétation des résultats statistiquement correcte.

Ces études ont permis de mettre en avant, notamment, les points exposés ci-après.



Les riverains sont satisfaits de vivre dans leur commune, y compris en zone PEB.

- ◆ En effet, 89 % des riverains de l'aéroport se déclarent satisfaits de vivre dans leur commune, 41 % déclarent même en être très satisfaits. Ce taux de satisfaction est resté stable au cours des 3 vagues d'interrogation. Les riverains de la zone PEB affichent un niveau de satisfaction similaire à celui de l'ensemble des riverains (87 % satisfaits dont 38 % très satisfaits), qui a même connu une légère amélioration au fil du temps (83 % de satisfaits dont 34 % de très satisfaits lors de la première mesure).
- Parmi les 11 % de riverains insatisfaits de vivre dans leur commune, les principaux motifs d'insatisfaction sont le manque de propreté (22 %) et l'insécurité (20 %).

Une forte progression de la notoriété du projet de Terminal 4

À la suite de la phase de concertation (3° mesure d'enquête), ce sont désormais une majorité des riverains (51 %) qui déclarent avoir entendu parler du projet (+ 20 points par rapport à la première vague « Avez-vous entendu parler du projet de construction d'un nouveau terminal à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle -Roissy? »), une part qui atteint même 62 % parmi ceux résidant en zone PEB (+ 29 pts par rapport à avril 2018) - dont 22 % qui déclarent voir précisément de quoi il s'agit. ◆ Interrogée sur le bilan du dispositif de cette concertation, une majorité de riverains qui en ont entendu parler estiment qu'elle a été utile (59 %) et une petite moitié (46 %) qu'elle aura permis aux riverains de l'aéroport d'être entendus. On note également que 63 % des riverains estiment que le Groupe ADP a bien mené cette concertation (41 % de ceux habitant la zone PEB).

Et un effort d'information sur le projet à poursuivre

- Bien que le taux de notoriété du projet soit en hausse, 16 % des riverains seulement se sentent bien informés sur le projet (« Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur le projet d'un nouveau terminal à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle - Roissy? »).
- Notons tout de même que si ce sentiment d'information progresse peu auprès de l'ensemble des riverains (+ 1), la hausse est plus nette auprès des riverains de la zone PEB (19 %, + 5 par rapport à décembre dernier et + 7 par rapport à avril 2018), et la part de personnes se déclarant très mal informée se fixe à 41 % alors qu'elle était à 55 % lors de la première mesure.
- D'autre part, les personnes ayant entendu parler de la concertation sont bien plus nombreuses à se sentir bien informées sur le projet (39 %) tout comme celles ayant entendu parler des rencontres organisées lors de cette concertation (44 %).

Celles qui se sentent mal informés souhaiteraient surtout avoir des informations concernant l'impact du projet (28 %), que ce soit sur l'environnement ou sur les nuisances sonores mais également sur le calendrier (17 %) ou encore sur le trafic aérien (14 %).

L'opinion à l'égard du projet se stabilise, l'opposition reste minoritaire:

- 44 % des riverains sont favorables au projet, 38 % ne sont ni favorables, ni opposés, et 18 % y sont opposés. Cette opinion reste stable par rapport à celle mesurée en décembre dernier. Les opposants au projet restent donc minoritaires tandis que les rangs des indécis sur le projet restent très fournis.
- ◆ Les riverains qui se sentent bien informés sur le projet sont encore une fois nettement plus favorables à la construction du nouveau terminal: 63 % de ces derniers y sont favorables (versus 44 % de l'ensemble des riverains).
- Parmi les raisons d'opposition au projet, 3 sujets ressortent principalement. Premièrement, le fait que cela aura un impact négatif sur l'environnement (52 % des riverains opposés au projet et 47 % de ceux résidant en zone PEB). Le deuxième pilier des critiques concerne les nuisances sonores: 39 % de l'ensemble des opposants mentionnent ce point - un recul de 10 points par rapport à la vague précédente, mais ils sont 55 % (+ 3) parmi les opposants résidant en zone PEB, pour qui il s'agit toujours du premier motif d'opposition. Le dernier pilier concerne l'augmentation du trafic aérien, cité par 32 % de l'ensemble des opposants (+ 4 par rapport à avril 2018) et 30 % parmi ceux de la zone PEB (+ 3 par rapport à la première vague).
- À l'inverse, les arguments économiques sont les meilleurs atouts du projet. Les riverains continuent de juger que le projet sera surtout positif sur le plan économique, à la fois au niveau local et national: 9 personnes sur 10 estiment que le projet aura des impacts positifs sur la création d'emploi dans la région, 8 riverains sur 10 sur l'économie nationale et 7 sur 10 sur l'innovation dans l'industrie française.



CONCLUSION 1RE PARTIE

Soucieux de la qualité de l'information diffusée tout au long des 3 mois de la concertation, le Maître d'ouvrage a répondu en toute transparence à l'ensemble des questions qui lui ont été adressées, toutes cibles et tous sujets confondus.

En variant les formats de présentation du projet et de participation à la concertation, le Groupe ADP a permis un niveau d'information de bon niveau, ce qu'ont reconnu les garants de la CNDP dans leur bilan et ce que démontre également le sondage d'opinion mené auprès des riverains mi-mai. La CNDP a relevé que si des points restent à préciser à l'issue de la concertation, ils concernent essentiellement les pouvoirs publics.

En présentant publiquement son projet de Terminal 4 et d'aménagement de la plateforme Paris-Charles de Gaulle, le Groupe ADP a souhaité partager avec le plus grand nombre l'évolution à venir du transport aérien et sa volonté d'accompagner cette croissance du trafic de la meilleure façon qui soit, toutes cibles confondues.

Les attentes, revendications, propositions exprimées au cours de la concertation permettent d'éclairer utilement les enjeux du projet. Il reste désormais au maître d'ouvrage à préciser la manière dont il propose d'en tenir compte dans la suite du projet.





LES THÈMES EN DÉBAT & LES ENGAGEMENTS

Cette seconde partie du rapport présente une synthèse des attentes exprimées par l'ensemble des parties prenantes au projet durant la concertation ainsi que la liste des engagements que prend le Groupe ADP pour tirer les enseignements de ces trois mois de dialogue.

Les principales thématiques abordées au travers des différents moyens d'expression mis en place par le maître d'ouvrage sont répertoriées dans les pages qui suivent et chacune d'entre elles est illustrée par un certain nombre de verbatims, retranscrits in extenso et contextualisés ensuite, afin de faciliter la compréhension des enjeux pour tous les lecteurs.

Conscient du rôle de l'aéroport dans le développement équilibré et durable du territoire, le Groupe ADP prend 29 engagements forts récapitulés en page 56-57 de ce rapport.

Ces engagements sont entièrement additionnels par rapport au contenu du dossier de concertation, qui n'est pas remis en cause.

Ainsi, à titre d'exemple, l'ambition environnementale du projet de Terminal 4, décrite dans le dossier de concertation, et non reprise dans le présent document, est confirmée. Le Groupe ADP ambitionne que le Terminal 4 reflète l'état de l'art en matière d'architecture bioclimatique, avec un impact sur l'environnement le plus faible possible, sinon nul. L'objectif est que le terminal soit le plus neutre possible au niveau carbone et le plus ambitieux possible au niveau énergétique, au regard des contraintes du projet. Une description plus précise sera fournie dans l'étude d'impact de l'autorisation environnementale.

BRUIT ET SANTÉ

J'ai fait une demande de mise en place par ADP de doubles vitrages pour insonorisation il y a deux ans. À ce jour, toujours aucune réponse à cette demande. Pourtant mon immeuble est situé sous le couloir aérien et nous avons déjà beaucoup de nuisances.

(Internaute)

Je serais favorable à la mise en place (en priorité à Roissy-Charles De Gaulle) d'un arrêté prévoyant l'interdiction de décoller et d'atterrir entre 22 h et 6 h pour les aéronefs bruyants et je souhaiterais l'application de cette mesure sur tous les aéroports qui accueillent des vols de nuit en France.

(Mail)

NON au Terminal 4. Les nuisances au niveau sonore et qualité air sont suffisamment importantes pour ne pas ajouter un terminal. OUI à un couvre-feu nocturne et à des descentes douces pour que l'on puisse enfin dormir et respirer.

(Internaute)

Allergies, eczéma, voici ce que subit ma fille de 9 ans, ainsi que moi-même qui pendant 40 ans a été épargnée. Depuis 3 ans que nous vivons à Montmorency, le trafic aérien n'a cessé de s'intensifier, créant une nuisance sonore de plus en plus insupportable.

(Internaute)

[...] À notre échelle, habitants de Saint-Loupiens, chaque vol arrivant à l'aéroport se traduit par des nuisances sonores. Par exemple: profiter d'un déieuner sur la terrasse en été et avoir une conversation sans interruption n'est pas possible; les pilotes ne respectent pas souvent l'altitude pour l'atterrissage, on peut lire les numéros et les noms de compagnie sur les avions. Outre les vols de jour, ce sont surtout les vols de nuit qui sont perturbants. Le sommeil est écourté : réveil à 1h30 du matin par un bruit assourdissant et de nouveau à 5 h 30, je vous laisse compter les heures de sommeil pour une nuit, ce n'est pas énorme. C'est une situation de nuit, fenêtres fermées, donc l'été, jours de fortes chaleurs, avoir les fenêtres ouvertes, c'est impossible. Ma demande est un couvre-feu nocturne des vols de nuit. [...]

Bonjour, je suis défavorable à ce projet dans la mesure que cela va entraîner des nuisances supplémentaires, donc une dégradation de notre bien-être ou une dévalorisation de notre patrimoine immobilier, sans aucune compensation financière. Dès lors qu'un avantage supplémentaire sera prononcé, financement des travaux d'isolation phonique, indemnité régulière de compensation... j'y serai favorable.

(Internaute)

(Mail)



La thématique des nuisances sonores a été l'une des plus fréquemment abordées au cours de la concertation préalable, et pour cause, elle est d'une importance primordiale pour les riverains et leur qualité de vie. Conscients de cet enjeu, le Groupe ADP et ses partenaires (compagnies aériennes, services de navigation aérienne, direction générale de l'aviation civile) sont engagés depuis de nombreuses années dans des actions de maîtrise de ces impacts et de réduction de la gêne, selon les quatre piliers de l'approche équilibrée définie par l'OACI (voir dossier de concertation).

Les témoignages qui ont été livrés au cours de la concertation ont permis de réitérer l'importance de continuer à travailler sur chacun des piliers de cette approche (réduction du bruit à la source, planification et gestion des territoires, procédures d'exploitation, restrictions opérationnelles). Le Groupe ADP a eu l'occasion de rappeler que conformément au principe de l'approche équilibrée, les restrictions d'exploitation ne sont à envisager qu'en dernier recours, lorsque les leviers correspondant aux trois autres piliers ont été utilisés. La maîtrise des impacts du trafic doit passer en premier lieu par une meilleure performance acoustique de la flotte, par une maîtrise de l'urbanisme et une juste insonorisation des riverains, et par l'amélioration des trajectoires.

Des leviers correspondant aux trois premiers piliers seront mobilisés dans les suites de la concertation:

 Alors que le Groupe ADP avait présenté, dans le dossier de concertation, une stabilisation du niveau de bruit émis par les avions (apprécié selon l'indicateur IGMP) en 2037 au niveau de 2014, les riverains ont eu l'occasion de faire part au cours de la concertation de leur insatisfaction quant à cette perspective, et de demander une stabilisation stricte du niveau de bruit émis. Les informations nouvelles transmises par les compagnies aériennes suite à la concertation, et notamment les engagements pris par le groupe FEDEX (redéploiement des A300 sur d'autres marchés, et introduction des B767), permettent de réviser à la baisse la prévision du dossier de concertation. Le Groupe ADP confirme que selon les nouvelles prévisions, et compte tenu des progrès de la flotte commerciale et cargo, la prévision d'IGMP 2037 qui sera présentée dans l'étude d'impact s'établira à un niveau de l'ordre de grandeur de celui de 2017. Afin d'assurer un suivi dans la

durée, au-delà de l'étude d'impact, le Groupe ADP s'engage à actualiser chaque année les prévisions d'IGMP jusqu'en 2037, afin de s'assurer que celles-ci demeurent bien compatibles avec cette stabilisation.

- La seule référence à l'IGMP ne permettant pas de dresser un panorama suffisamment complet de la gêne ressentie, le Groupe ADP s'engage à améliorer l'information proposée en Commission consultative de l'environnement (CCE) sur les indicateurs complémentaires de bruit (notamment événementiels), la typologie du trafic par tranche horaire et les caractéristiques d'emploi des plages horaires.
- ◆ La maîtrise de l'urbanisme autour des aéroports n'est pas du ressort du maître d'ouvrage. Le Groupe ADP a pris note des remarques exprimées, notamment de la part des associations et des élus, relatives à l'évolution du plan d'exposition au bruit (PEB) et du plan de gêne sonore (PGS), et transmettra à l'État les observations les plus récurrentes (dont celle d'étendre le PGS jusqu'à la limite de 45 LdEN). Le Groupe ADP constate que la prise en compte des impacts cumulés des aéroports de Paris-Charles de Gaulle Paris-Le Bourget est déjà en cours d'investigation par l'État, qui s'est engagé à faire un point d'étape en CCE de Paris-Charles de Gaulle du mois de décembre 2019. Afin d'améliorer la connaissance sur le marché immobilier à l'intérieur comme à l'extérieur du Plan d'exposition au bruit, le Groupe ADP s'engage à publier annuellement sur le site Entrevoisins.org les données actualisées sur le prix de l'immobilier dans l'ensemble des communes du périmètre de la concertation.
- S'agissant des programmes d'insonorisation, le Groupe ADP prend l'engagement de faciliter et accélérer le paiement des dossiers, en mettant en place un numéro vert gratuit et en proposant, sous réserve de la création du cadre juridique par l'État, une avance de trésorerie gagée sur les recettes futures de TNSA, et qui visera à résorber les stocks de dossiers en attente.
- ◆ Le Groupe ADP salue la décision de la Ministre des Transports, intervenue pendant la période de concertation, de mettre en place les descentes continues à Paris-Charles de Gaulle en 2023.

Concernant le 4° pilier de l'approche équilibrée (restrictions d'exploitation), et comme cela a été dit au cours de la concertation, le Groupe ADP est défavorable à la mise en place par l'État d'un plafonnement du nombre de créneaux, qui remettrait en cause le modèle économique de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, et nuirait au développement du territoire. Afin néanmoins de répondre aux attentes exprimées lors de la concertation, et dans l'objectif d'étudier l'opportunité, en complément des mesures citées ci-dessus, d'interdire les avions les plus bruyants sur les créneaux de nuit à Paris-Charles de Gaulle, le Groupe ADP propose de réaliser une étude d'approche équilibrée au sens du règlement UE 598/2014.

Engagement n° 1 Bruit: Dans l'objectif de restreindre, la nuit, les vols de marge inférieure à 13 EPNDB et en cohérence avec la recommandation n° 1 du rapport annuel 2019 de l'ACNUSA, proposer de réaliser une étude d'approche équilibrée.

Engagement n° 2 Bruit: Faciliter la prise en charge des dossiers d'insonorisation: numéro vert gratuit et, sous réserve de la mise en place par l'État du cadre juridique le permettant, avance de trésorerie du Groupe ADP, gagée sur les recettes futures de TNSA, pour résorber les stocks de dossier en attente.

Engagement n° 3 Bruit: Améliorer l'information en CCE sur les indicateurs complémentaires de bruit (notamment événementiels), la typologie du trafic par tranche horaire et les caractéristiques d'emploi des plages horaires.

Engagement n° 4 Bruit: Actualiser chaque année la prévision d'IGMP jusqu'en 2037 afin de vérifier qu'elle est compatible avec une stabilisation au niveau de 2017.

Engagement n° 5 Bruit: Publier chaque année sur le site Entrevoisins.org les données actualisées sur le prix de l'immobilier dans les communes du périmètre de la concertation.

Les études concernant les impacts du bruit sur la santé ne permettent pas, à ce stade, une évaluation satisfaisante. Le travail de l'OMS, dont notamment le rapport publié en octobre 2018, permet d'apporter des briques méthodologiques - mais sans pouvoir être directement applicable dans les différents aéroports européens, sans être accompagné d'une prise en compte des spécificités locales. L'étude de Bruitparif publiée en février 2019, qui s'appuie sur les courbes-doses réponses présentées dans ce rapport, a à ce titre suscité un certain nombre de réserves. L'ACNUSA relève ainsi que l'étude Bruitparif occulte les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics en Île-de-France pour prévenir les risques sanitaires sur les territoires riverains des aéroports, dont notamment l'insonorisation des logements. La contre-expertise sur le rapport de Bruitparif mandaté par les garants dans le cadre de la concertation a montré des limites méthodologiques du même ordre, et rappelé en outre que le rapport OMS précise (chapitre « Incertitudes, limitations ») que les courbes-doses, basées sur de la statistique et donc des grands nombres, ne peuvent être utilisées pour des situations locales, ou pour des situations individuelles (documents disponibles sur le site de la concertation).

Le Groupe ADP est convaincu qu'il est essentiel que la recherche progresse dans ce domaine, et qu'une meilleure compréhension de la relation entre bruit aérien et santé, tenant compte des facteurs psychologiques et non acoustiques, permette aux autorités comme aux gestionnaires d'aéroport de conduire des politiques de réponse appropriées, sur un périmètre pertinent.

En complément des actions mentionnées plus haut relatives à la maîtrise du bruit, qui contribueront à limiter la gêne des riverains et à améliorer leurs conditions de vie, le Groupe ADP s'engage à participer à l'amélioration de la connaissance en matière de relations entre bruit et santé, et à participer aux actions de maîtrise mises en œuvre par les pouvoirs publics.

◆ Le Groupe ADP s'engage à participer aux travaux et actions des pouvoirs publics visant à améliorer la connaissance et la prise en compte des problématiques de santé environnementale (plan régional santé environnement, réseau santé environnement de l'Observatoire régional de santé, etc.). En complément, l'aéroport Paris-Charles



de Gaulle participera, au côté d'autres aéroports européens, au projet européen ANIMA (Aviation noise impact management through novel approaches), qui prévoit l'étude des facteurs non-acoustiques qui rendent difficile la quantification de l'impact du bruit en matière de santé. Ce projet permettra de pondérer les facteurs de perception des riverains via la modulation de leur perception, ce qui pourra entre autres aider l'Union européenne à enrichir sa stratégie de lutte contre les nuisances sonores.

◆ Dans un même souci d'éclairage de cette thématique, les équipes du Groupe ADP ont pris contact avec les coordinateurs de l'étude DÉBATS afin d'en comprendre la méthodologie, les premiers résultats et le calendrier. Cette étude a déjà fait l'objet de publications intermédiaires conséquentes: étude pilote en 2011, puis études longitudinales en 2013, 2015 et 2017. La publication de l'étude complète, intégrant l'analyse des études longitudinales et l'étude sommeil, devrait vraisemblablement intervenir dans un calendrier très proche de l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Terminal 4, en juin 2019.

Dans l'attente de ces éléments complémentaires, l'étude d'impact du projet fournira une estimation de l'évolution de la population exposée à différents seuils sonores à plusieurs échéances de la vie du projet.

travaux et actions des pouvoirs publics visant à améliorer la connaissance et la prise en compte des problématiques de santé environnementale, et participer au projet européen ANIMA (Aviation noise impact management through novel approaches), dont l'objectif est d'améliorer la compréhension de l'impact des facteurs non acoustiques sur la gêne ressentie.

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE L'AIR, SANTÉ

Les transports aériens sont une source de pollution importante. Pourquoi les développer encore? Je suis opposée au projet du Terminal 4 qui entraînerait une augmentation, du bruit, de production de CO₂ et de résidus de combustion du kérosène que l'on retrouve sur nos terrasses. Il y aurait également une augmentation du trafic routier, lui aussi synonyme de pollution aérienne et sonore. Les ressources de notre planète sont limitées, il est grand temps d'arrêter cette course au gigantisme et d'adopter un mode de vie plus économe en énergie et respectueux de l'environnement.

(Internaute)

Bonjour, je suis fermement opposé à ce projet. Le secteur aérien est un des moyens de transport qui a le plus gros impact environnemental, sans parler des nuisances sonores et visuelles. Or, nous sommes dans une situation de crise environnementale, avec une pollution de plus en plus accrue de nos sols, de notre air et de notre eau, la biodiversité se meurt, nous sommes

ensevelis de déchets dont nous n'arrivons pas à gérer le recyclage. Donc ce projet, visant à augmenter le nombre de vols, donc la quantité de pollution, la quantité de déchets liés à ces vols (tout est à usage unique lors des plateaux-repas servis et rien n'est recyclé), la quantité de nuisances pour les habitants de la région, est pour moi une absurdité. Merci de prendre en considération les avis exprimés au moment de la prise de décision, c'est bien là tout l'intérêt d'une concertation publique.

(Internaute)

Le Groupe ADP mène une politique environnementale ambitieuse, déclinée sur l'ensemble des thèmes pertinents pour son activité (eau, air et émissions, déchets, biodiversité, énergie, construction durable). Comme cela a été décrit dans le dossier de concertation, le projet de Terminal 4 et de développement de Paris-Charles de Gaulle s'inscrira pleinement dans la continuité de cette politique.

Conformément à ce qui est supposé dans le bilan des garants, l'essentiel des impacts environne-

mentaux du chantier (eau, déchets, traitement des terres excavées, biodiversité, qualité de l'air...) sera traité dans le cadre de l'étude d'impact du dossier d'autorisation environnementale, qui sera soumis à enquête publique en 2020.

S'agissant de l'eau, l'étude d'impact tiendra notamment compte de l'achèvement de la canalisation de rejet direct vers la Marne, qui interviendra avant la mise en service du Terminal 4, et permettra donc d'éviter la saturation des bassins du secteur des renardières.

S'agissant des déchets de chantier, l'étude d'impact précisera les modalités d'utilisation des terres excavées, à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme, privilégiant dans ce dernier cas les décharges les plus proches de l'aéroport comme celle de Villeneuve-sous-Dammartin.

Les modalités de compensation en matière de biodiversité seront également détaillées de manière précise (emplacement, type d'habitat, modalités d'intervention du Groupe ADP), et privilégieront là aussi les projets au plus près.

Enfin, les travaux sur la qualité de l'air permettront de déterminer l'évolution de la concentration en polluants atmosphériques à l'horizon 2037, et viseront à évaluer la contribution aéroportuaire (avec et sans projet de Terminal 4, en tenant compte du trafic induit pour l'accès à l'aéroport).

Cette étude permettra d'apprécier l'impact du projet sur la santé humaine, en tenant compte au mieux du fait que la qualité de l'air à proximité des aéroports dépend de nombreuses activités émettrices qui ne sont pas uniquement le fait de l'activité aéroportuaire ou du transport aérien.

Comme cela a été rappelé dans le dossier de concertation puis dans les échanges qui ont eu lieu au cours des derniers mois, le Groupe ADP est d'ores et déjà investi non seulement pour réduire ses émissions de polluants internes, mais également pour favoriser la baisse de celles de ses parties prenantes. Ces leviers sont notamment les suivants:

- le projet de géothermie profonde à Paris-Charles de Gaulle;
- la mise en place de « power purchase agreement » (contrat d'achat direct de l'électricité produite par un parc d'énergie renouvelable dédié) et/ou l'achat de 100 % d'électricité renouvelable;

- ♦ la construction durable;
- ♦ la transition énergétique des véhicules;
- la revalorisation du prix interne du carbone.

Le Groupe ADP travaille également avec ses partenaires et parties prenantes pour contribuer à réduire leurs propres émissions. Les travaux en cours intègrent notamment:

- la généralisation des moyens de substitution aux moteurs auxiliaires des avions pour les postes avions au contact, combinée à un fort taux de contact (rendu possible grâce au projet du Terminal 4);
- le verdissement des véhicules et engins d'assistance en escale (véhicules et engins électriques ou Gaz Naturel Véhicules);
- l'encouragement au report modal des passagers et des salariés vers les transports en commun, grâce notamment au soutien aux projets d'infrastructure majeures que sont la ligne 17 et le CDG Express.

Le Groupe ADP est conscient que son exemplarité dans la gestion de ses impacts sur l'ensemble de ces thématiques est d'une importance primordiale pour les habitants des collectivités locales les plus proches de l'aéroport. Les impacts du projet et du chantier sur l'environnement pourront faire l'objet de points d'information réguliers en commission consultative de l'environnement. Le Groupe ADP publiera également en temps réel sur le site EntreVoisins.org les données de mesure sur la qualité de l'air pour les rendre accessibles à tous.

Le 31 mai 2019, le Groupe ADP a signé une nouvelle convention avec Airparif. L'objectif de cette nouvelle convention est de mieux formaliser le partenariat sur les questions de surveillance de la qualité de l'air et en particulier sur le partage de résultats de mesures, les comparaisons d'approches et de méthodologies mais également sur les sujets émergents dans un objectif de dialogue, de partage et d'amélioration continue. Pour aller plus loin et répondre aux interrogations spécifiques soulevées pendant la concertation, le Groupe ADP s'engage à réaliser une nouvelle étude sur le dépôt de suies autour de Paris-Charles de Gaulle afin de mettre à jour l'étude menée en 2006 par Airparif. Pour mémoire, cette dernière avait conclu à l'absence d'une influence particulière de l'aéroport. Le cas échéant, des

processus détaillés seront mis en place pour éta-

blir une veille et s'assurer de la correction la plus



rapide possible des pollutions imputables à l'aéroport, si elles sont confirmées.

La thématique des déchets issus des terminaux en phase d'exploitation a été relativement peu abordée pendant la concertation. Pour autant, le Groupe ADP considère qu'il s'agit d'un sujet majeur, à l'heure où il devient urgent de rechercher de nouvelles modalités de maîtrise des activités humaines sur l'environnement. Dans ce contexte, le Groupe ADP fixe une ambition zéro déchet pour le Terminal 4, c'est-à-dire souhaite s'assurer qu'au moins 90 % des déchets issus des activités terminales en phase d'exploitation (hors process avions) seront réemployés, recyclés, ou valorisés.

CLIMAT

Je suis contre la création du Terminal 4 qui va augmenter de manière importante les nuisances environnementales (bruit, pollution de l'air) déjà fortes liées au fonctionnement de l'aéroport CDG. Cela est totalement contradictoire avec les engagements de l'accord de Paris et les enjeux considérables liés au réchauffement climatique.

(Internaute)

Cependant, s'il venait à ouvrir, l'aéroport Charles de Gaulle devra s'engager à respecter le couvre-feu que préconise la loi. Orly et Francfort le respectent déjà. L'aéroport devra aussi élargir la zone de remboursement des frais d'isolation des particuliers. Toujours si le Terminal 4 voit le jour, ADP devra financer la plantation d'arbres pour compenser les émissions de CO2 qui verront le jour.

(Internaute)

Les échanges relatifs à la protection de l'environnement pendant la concertation ont été marqués par l'émergence croissante de l'enjeu climatique dans la perception publique du transport aérien. Si celui-ci ne représente aujourd'hui que 2 à 3 % des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale, ses perspectives de croissance suscitent des interrogations et inquiétudes quant à leur articulation avec les objectifs de la France en matière de maîtrise du changement climatique.

Engagement n° 7 Environnement:

pour l'aéroport Paris-Charles De Gaulle
l'étude de 2006 sur les dépôts de suie autour
des aéroports, et la rendre accessible au
public. Le cas échéant, définir toute mesure
utile pour assurer une veille et corriger dans
les meilleurs délais les pollutions qui seraient
imputables à l'aéroport.

Engagement n° 8 Environnement: Fixer une ambition O déchet pour les activités du Terminal 4 (hors processus avion).

Engagement n° 9 Environnement, qualité de l'air:
Renforcer l'information des parties prenantes
sur la qualité de l'air notamment en publiant des
données en temps réel sur le site Entrevoisins.org

Le Groupe ADP atteste que la préoccupation de progresser vers un transport aérien décarboné est partagée par tous les acteurs du secteur aérien. Ceux-ci sont engagés depuis plusieurs années dans des actions concrètes, notamment dans le cadre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Ainsi, l'ensemble des acteurs du secteur s'est mobilisé pour garantir une croissance neutre en carbone du transport aérien mondial à partir de 2020. Les entreprises concernées se sont également fixé l'ambition de réduire les émissions de CO2 de 50 % en 2050 par rapport à 2005. Ces objectifs démontrent un volontarisme important du secteur: le transport aérien est aussi le premier secteur économique à s'être doté d'un dispositif de compensation carbone au niveau mondial, dénommé CORSIA⁴. Pour sa part, le groupe ADP a pris dès 2015 l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2030 pour ses émissions internes. L'objectif ainsi fixé prévoit le recours aux compensations, pour un volume aussi limité que possible, afin de compenser les émissions résiduelles après mobilisation au maximum des leviers de réduction des émissions à la source. Les leviers utilisés à cette fin sont similaires à ceux rappelés dans la partie Environnement. Les débats ayant eu lieu pendant la période de concertation ont permis de relayer l'alerte forte sur l'urgence climatique, et de préciser les deux principales attentes des participants: comprendre l'articulation entre le projet de développement de Paris-Charles de Gaulle et les engagements des acteurs sur le climat, et voir l'État intervenir directement par un mécanisme incitatif afin d'accélérer la transition du secteur.

4 Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation

Le Groupe ADP souhaite répondre à ces différents points :

- Suite à la concertation, le Groupe ADP décide de renforcer son implication en faveur de la lutte contre le changement climatique, et d'aller plus loin que la neutralité carbone déjà annoncée pour 2030. Il s'engage à ce que les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly soient à zéro émission nette de CO₂ en 2050 pour leurs émissions internes (c'est-à-dire sans recours à la compensation carbone). La réalisation de cet engagement suppose la poursuite des actions de réduction des émissions à la source, conformément à la politique déjà engagée, dont création d'une géothermie profonde à Paris-Charles de Gaulle (mise en service en 2024) et l'achat d'électricité verte. En complément, le Groupe ADP étudiera et mènera à bien les projets de captage, stockage et utilisation du CO₂ qui seraient requis pour développer des puits de carbone à la hauteur des sources résiduelles. Ces projets pourraient consister en de la bioséquestration du CO₂, en du stockage géologique (souterrain) du CO₂, ou en une valorisation - chimique ou énergétique - du CO₂, par exemple sous forme de kérosène de synthèse.
- Dès 2020, le Groupe ADP s'engage à participer financièrement au repeuplement de la forêt de Montmorency, ce qui contribuera à recréer un puits de carbone à proximité de l'aéroport.
- ◆ Afin de préciser l'articulation entre le développement du trafic aérien et les engagements du secteur sur le climat, le Groupe ADP s'associe à ses partenaires au niveau européen (aéroports, compagnies aériennes, constructeurs, etc.) pour travailler à une feuille de route conjointe afin de définir comment une combinaison de mesures et de politiques appropriées pourrait aider le secteur aéronautique européen à respecter ses engagements en matière de développement durable, à savoir l'objectif de division par deux des émissions de CO₂ à horizon 2050.
- Dans un même souci de transparence, dès le dossier d'autorisation environnementale,

- le Groupe ADP proposera un chiffrage des émissions de CO₂ sur la demi-croisière (et non le seul cycle LTO), afin de renforcer le niveau d'information des parties prenantes.
- L'intervention de l'État ne relève pas du champ de compétences du maître d'ouvrage. Le Groupe ADP prend acte de l'annonce de la création d'une nouvelle taxe au 1er janvier 2020. Celle-ci devrait avoir un effet incitatif très limité, puisque son assiette et son taux ne sont pas modulés en fonction de la performance environnementale des vols. Elle ne contribue par ailleurs pas à accélérer la transition du secteur, son produit étant affecté à l'AFITF. Cette taxe ne conduit pas à modifier la fourchette de prévisions de trafic retenue par le maître d'ouvrage pour la conception du projet, et présentée dans le dossier de concertation: l'étude d'impact de l'autorisation environnementale précisera l'estimation. Au-delà de cette mesure particulière, l'État pilote des projets contribuant à la sobriété carbone du transport aérien, et notamment à Paris-Charles de Gaulle: constitution d'une feuille de route biocarburant, mise en place des descentes continues à Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2023, etc.

Engagement n° 10 Climat: Au-delà de l'engagement déjà pris d'atteindre la neutralité carbone en 2030, s'engager sur un objectif de zéro émission nette (CO₂) en 2050. Cette marche supplémentaire sera atteinte grâce à la poursuite des actions de réduction des émissions à la source et à des projets de captage, stockage, et valorisation du CO₂.

Engagement n° 11 Climat: Participer au repeuplement de la forêt de Montmorency à compter de 2020.

Engagement n° 12 Climat: Travailler, conjointement avec l'ACI et A4E, à une feuille de route européenne pour la division par deux des émissions de CO₂ à horizon 2050.



EMPLOI ET FORMATION

Le GIP Emploi Roissy soutient ce projet important pour le territoire. Il mobilisera ses équipes, ses membres et ses partenaires pour concevoir ensemble et mettre en place des actions coordonnées afin d'accompagner tout au long du projet le Groupe ADP et les employeurs du Terminal 4, dans sa phase de construction et d'exploitation, avec l'objectif partagé: faire accéder les habitants du Grand Roissy - Le Bourget aux emplois générés par le projet et permettre aux employeurs de trouver les professionnels dont ils ont besoin au bon moment.

(GIP Emploi Roissy, Cahier d'acteur)

formation car c'est pour demain. J'ai des enfants, ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire de leur vie. Nous n'entendons pas parler des professions dont on va avoir besoin demain. Ils ne sont pas au courant de l'existence de ces emplois, y compris les emplois manuels qui sont toujours très mal perçus. Prévoyez-vous des conférences dans les collèges, les lycées?

(Riveraine - Atelier participatif de Villepinte)

Il y a un IUT à Tremblay dans les métiers de la logistique, il n'y a pas beaucoup de places. ADP peut-il prévoir (comme Bouygues ou TF1) une formation propre? D'autant que les métiers de la logistique ne sont absolument pas connus.

(Mme Youssouf, Conseillère régionale Île-de-France, atelier participatif de Villepinte)

Quels dispositifs pourraient être mis en place par le groupe ADP, et ses sous-traitants pour réduire le temps entre la formation et le recrutement et ainsi sécuriser les parcours de formation?

(CD Val-d'Oise, courrier du 8 avril)

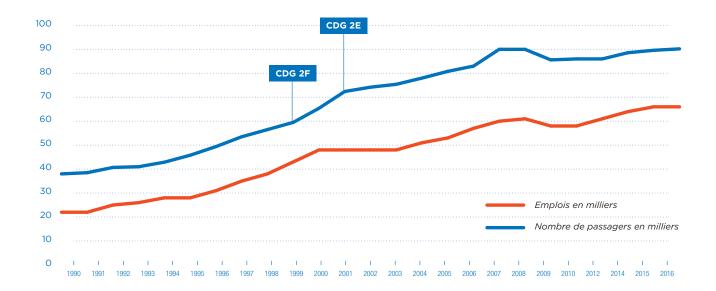
Ce domaine a concentré un grand nombre de questions et de demandes d'informations de la part des riverains, confirmant ainsi l'importance de l'acteur Groupe ADP dans l'activité économique de la région.

Si le démarrage de la concertation a été marqué par une certaine défiance envers les chiffres avancés par le Groupe ADP dans le dossier de concertation, les trois mois de dialogue, et plus particulièrement l'atelier dédié à cette thématique organisé le 8 avril 2019, ont permis d'échanger utilement sur les premières estimations. Celles-ci concernaient les retombées attendues en termes d'emplois (que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation), et leur typologie. Ces échanges ont aussi permis d'interroger la manière dont ces emplois bénéficient au territoire et de débattre des formations à mettre en place pour en faciliter l'accès pour les populations locales.

La qualité des échanges pendant la concertation a pu être améliorée grâce à un certain nombre de contributions permettant de clarifier les prévisions du maître d'ouvrage:

- la contre-expertise réalisée par l'Insee à la demande des garants a permis de confirmer le chiffre actuel de 90 000 emplois directs annoncé par le Maître d'ouvrage dans le dossier de concertation;
- ◆ l'analyse sur longue période de l'évolution de l'emploi au regard de l'évolution du trafic, présentée par le Groupe ADP pour la réunion du 8 avril, a confirmé d'une part que l'évolution de l'emploi est structurellement corrélée à celle du trafic, à la hausse comme à la baisse, et d'autre part, que l'ouverture de nouvelles infrastructures crée un effet « marche d'escalier » sur l'emploi.

L'emploi et le nombre de passagers à Paris-Charles de Gaulle de 1990 à 2016



l'étude menée par le GIP Emploi a évalué le nombre de postes liés au Terminal 4 à d'une part, entre 4000 à 5000 par an en phase chantier et d'autre part, pour la phase exploitation entre 40600 (hypothèse prudente) et 44700 (hypothèse modérée « classique »). Ces chiffres sont à mettre en regard des estimations annoncées à titre provisoire par le maître d'ouvrage dans le dossier de concertation, soit des emplois directs « pouvant aller de 4000 à 5000 par an » pour la phase chantier, et « jusqu'à 50000 » en phase exploitation.

Le maître d'ouvrage tiendra compte des résultats de l'étude du GIP pour mettre à jour les prévisions des retombées en termes d'emploi dans le dossier d'étude d'impact de l'autorisation environnementale.

Au-delà des évaluations quantitatives, le point d'intérêt principal des échanges a porté sur les dispositifs à mettre en place afin de faire bénéficier les populations riveraines des emplois créés. Au regard du projet, l'enjeu de l'emploi est double: en premier lieu, contribuer à réduire la fracture sociale du territoire par l'accès à l'emploi des riverains; en second lieu, permettre aux entreprises travaillant sur la plateforme (que ce soit pour la phase chantier ou pour la phase exploitation) de trouver, dans toute la mesure du possible localement, le volume de main-d'œuvre suffisant ainsi que les compétences

attendues, dans un contexte de concurrence lié aux grands chantiers (ligne 17 du Grand Paris Express, CDG Express, projets liés aux JO 2024...).

Les actions requises pour atteindre ces objectifs doivent porter sur l'intégralité d'un processus – évaluation des besoins et des compétences, orientation vers les métiers, adaptation quantitative et qualitative de l'offre de formation et recrutement. Certaines de ces actions relèvent du maître d'ouvrage mais également d'acteurs publics et privés avec lesquels le Groupe ADP conclura des partenariats. Le Groupe ADP veillera donc à travailler dans les suites de la concertation sur quatre piliers: comprendre et faire connaître les besoins futurs en emplois, orienter, former, recruter.

De manière plus précise, il sollicitera des études de diagnostic et prospectives pour améliorer la connaissance de l'emploi. Il contribuera à l'ouverture fin 2019, d'une Cité des métiers à Paris-Charles de Gaulle, qui permettra d'informer les jeunes sur les métiers de l'aéroportuaire et de faciliter leur orientation. Par ailleurs, le maître d'ouvrage soutiendra les projets sur le territoire destinés à l'adaptation de l'offre de formation et portera, de manière complémentaire, le projet de création d'un centre CFA. Enfin, pour faciliter et coordonner le recrutement sur la plateforme, le maître d'ouvrage cherchera à recréer le Club des DRH de Paris-Charles de Gaulle, et s'investira dans les actions mises en place dans ce cadre.



Engagement n° 13 Emploi - Formation:

Informer: suivre l'évolution annuelle de l'emploi aéroportuaire et évaluer les besoins futurs en emploi grâce à une étude menée en partenariat avec le GIP Emploi.

Engagement n° 14 Emploi - Formation:

Orienter les jeunes du territoire vers les métiers aéroportuaires : ouverture d'une Cité des métiers à CDG fin 2019.

Engagement n° 15 Emploi - Formation:

Adapter l'offre de formation: soutenir les Campus des métiers du territoire et contribuer aux projets pédagogiques du territoire, notamment via le FDCAP, compléter l'offre existante en portant le projet de création d'un centre CFA à l'extérieur de la plateforme, conventionner avec l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, et notamment la Région Île-de-France.

Engagement n° 16 Emploi - Formation:

Recruter: créer le Club des DRH de CDG et contribuer aux actions mises en place dans ce cadre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Four le projet de Terminal 4, ADP affiche une volonté de contribuer à l'économie locale. Il doit en apporter la preuve, par exemple en permettant un accès facilité pour les entreprises artisanales à des lots des chantiers de construction, et en communiquant en amont sur ces lots pour que les entreprises puissent se coordonner entre elles si besoin pour apporter une réponse cohérente. Les artisans sont en mesure de répondre aux besoins d'Aéroports de Paris et des grands acteurs du BTP, à travers notamment leur intégration au dispositif « Reconnu Garant de l'Environnement », qui assure la mise en œuvre des techniques modernes d'écoconstruction, l'optimisation de la consommation énergétique, et une expertise spécifique en matière de maintenance, réparation et sécurisation des bâtiments.

(Chambres des Métiers de l'Artisanat, Cahier d'acteur)

Si l'objectif du Terminal 4 est d'accompagner la croissance du trafic aérien, le projet vise également à contribuer au développement économique du territoire et à l'attractivité de la région capitale. Ce point a été bien perçu par les acteurs économiques, à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme, qui sont nombreux à s'être exprimés par lettre ou cahier d'acteur sur ce sujet.

Mais assurer des retombées économiques au niveau local, au-delà des seuls emplois directement ou indirectement liés à l'activité aéroportuaire, nécessite un travail proactif du Groupe ADP et des acteurs locaux de l'économie et de l'attractivité. L'impact du projet en matière de dynamique économique sera démultiplié s'il permet, d'une part, l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire, notamment internationales, et d'autre part, si les PME-TPE locales sont en capacité d'accéder aux marchés.

Afin de répondre à ces objectifs, le Groupe ADP prend les engagements suivants :

Engagement n° 17 Attractivité et développement économique:

Renforcer l'attractivité territoriale en renforçant les actions partenariales avec les agences de développement, et promouvoir la marque territoriale dans le cadre de l'Alliance Hubstart.

Engagement n° 18 <u>Attractivité et développeme</u>nt économique:

Collaborer avec les acteurs économiques pour permettre aux PME du territoire d'accéder plus facilement aux marchés et les aider à se positionner dans les meilleures conditions.

INSERTION ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le Conseil départemental souhaite que le Groupe ADP favorise directement l'accès à la formation ou à l'emploi des populations locales: bourses aux jeunes et formations aux métiers aéroportuaires. Enfin, les clauses d'insertion devront prévoir des taux nettement plus ambitieux que 5 % dans les futurs marchés de travaux.

(CD Val-d'Oise, Cahier d'acteur)

De nombreuses actions sont déjà mises en place par le maître d'ouvrage dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire, notamment via les clauses d'insertion, mais pas uniquement:

- Obligation de faire appel à des entreprises effectuant de l'insertion à hauteur de 5 % des heures travaillées (55 000 heures prévues pour les travaux dans le Terminal 1 de Paris-CDG);
- Adhésion au Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte), pour favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers « politique de la ville » (QPV);
- Mécénat de la Fondation d'entreprise du Groupe ADP;
- Participation active dans l'ONG Planet'Airport, animatrice du programme FILM (formation, insertion, logement, mobilité).

Néanmoins, à l'occasion du projet de Terminal 4 et au vu de la mobilisation importante pendant la concertation, qui démontre le lien fort entre l'aéroport et son territoire, le Groupe ADP souhaite accentuer ses partenariats avec des acteurs locaux, et approfondir son ancrage local. Le maître d'ouvrage considère par ailleurs que son rôle d'acteur responsable et engagé sociétalement sur le territoire lui impose de renforcer son suivi des clauses d'insertion, et de participer au sourcing des bénéficiaires. À cette fin, le Groupe ADP propose de mobiliser deux leviers:

 Relever les objectifs des clauses d'insertion et étendre leur périmètre (mise en place d'une incitation dans les marchés de construction à atteindre 7 % d'heures d'insertion, et introduction des clauses d'insertion dans certains marchés d'exploitation à hauteur de

- 5 %). Le Groupe ADP renforcera également le suivi de ces clauses, y compris en rendant public un bilan de leur réalisation en fin d'exécution de marché. Le Groupe ADP participe par ailleurs au groupe de travail « Insertion Terminal 4 » du GIP Emploi Roissy composé des acteurs du bassin d'emploi du Grand-Roissy Le Bourget: Groupe ADP, Région IDF, DIRRECTE, départements 93, 77, 95, EPT Paris Terres d'Envol, CA Roissy Pays de France, Pôle Emploi régional. L'objectif est de définir et mettre en œuvre des démarches innovantes pour l'application des clauses d'insertion au projet du Terminal 4, notamment en matière de sourcing.
- Mettre en place des actions innovantes en matière d'économie sociale et solidaire pour identifier des acteurs locaux et contribuer au développement des initiatives pertinentes, tant pour l'aéroport que pour le territoire. C'est le sens du challenge Airport 4 You dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS) en 2019. Le Groupe ADP s'engage à continuer de soutenir des projets d'initiative locale au cours des prochaines années.

Engagement n° 19 Insertion et ESS:

Faciliter l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi: incitation dans les marchés de construction à atteindre 7 % d'heures d'insertion et introduction des clauses d'insertion dans certains marchés d'exploitation à hauteur de 5 %. Mener un travail collaboratif avec les structures territoriales de l'insertion afin notamment d'améliorer le sourcing et de mieux accompagner les personnes en insertion vers un emploi pérenne. Définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi.

Engagement n° 20 Insertion et ESS:

S'engager auprès des acteurs locaux de l'ESS en soutenant chaque année des projets permettant d'apporter des réponses innovantes aux problématiques partagées par l'aéroport et le territoire (2019 : challenge Airport4You).





Le challenge Airport 4 You est lancé au cours de la concertation (appel à projets ouvert le 1er avril), au vu de l'importance accordée par le public à l'engagement du maître d'ouvrage pour les riverains, pour l'innovation, et en faveur du territoire de façon générale. Ce challenge consiste en un appel à projets, réservé aux associations et start-up d'Île-de-France, sur le thème de l'économie sociale et solidaire. L'objectif du Groupe ADP dans le cadre de ce challenge est d'accompagner le déploiement opérationnel des meilleures initiatives dans le champ de l'ESS, tout en favorisant la dynamique de dialogue initiée par la concertation et en permettant au territoire de participer directement aux réflexions relatives à l'aménagement du futur Terminal 4.

Les thématiques proposées par le challenge ont reflété les attentes fortes exprimées par l'ensemble des parties prenantes du projet de Terminal 4, qu'il s'agisse des élus, des riverains ou des acteurs économiques:

- Protection de l'environnement et développement des circuits courts;
- Insertion par l'activité économique;
- Attractivité socio-économique, éducation et formation;

 Amélioration des solutions de mobilité et de l'accessibilité de la plateforme.

Plus de 70 projets ont été déposés et 6 ont été présentés lors de la finale qui s'est tenue le 10 juillet au sein du siège du Groupe ADP en présence d'un jury composé de collaborateurs du groupe, mais également de représentants du territoire: la Région IDF, la CCI Paris IDF, l'EPT Paris Terre d'Envol, le GIP Emploi et l'EPCI Roissy Pays de France. La participation de ces partenaires en tant que jury a notamment permis d'ancrer et de diffuser le challenge dans son territoire.

Les deux vainqueurs de ce challenge, qui remportent la somme de 30000 euros chacun, destinés à la réalisation d'une démonstration expérimentale, sont:

- ◆ La start-up Cueillette urbaine avec son projet de restaurant locavore qui propose tout un écosystème: une serre hydroponique avec des produits cultivés sans pesticides qui approvisionneront le restaurant tout au long de l'année.
- L'association Mom'Art qui propose d'introduire la pratique artistique au cœur des terminaux avec une offre de services pour les passagers, animée localement sous la forme de garde d'enfants pour les familles en attente de leur vol.

Chaque projet sera mentoré par un collaborateur du Groupe ADP afin de préparer la mise en place de ces solutions innovantes dès demain dans nos terminaux existants, puis au sein du Terminal 4.

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉS AUTOUR ET AU SEIN DE LA PLATEFORME

Aujourd'hui l'intérêt grandissant des personnels comme des clients pour la nature m'amène à proposer un accès piste cyclable pour le personnel, car avec des bagages ce n'est pas envisageable. En revanche, les clients des hôtels pourraient se rendre à Aéroville avec des cycles prêtés par les hôtels. Également, un circuit de marche ou de course; je croise parfois des clients qui sortent des hôtels pour courir ou marcher bien qu'il n'existe pas de parcours.

(Mail)

Ce projet crée une très grande inquiétude quant à la circulation sur les axes routiers proches de CDG déjà complètement saturés chaque jour de la semaine et du week-end, et les risques d'accidents accrus. Aujourd'hui, rejoindre CDG de Cergy en bus demande 2 heures! Qu'en sera-t-il demain? Avoir un aéroport près de chez soi, soit à une trentaine de kilomètres, ne représente plus aucun intérêt. Les difficultés d'accès inciteront de plus en plus à se tourner vers les aéroports de province, comme Beauvais, voire de l'étranger comme Bruxelles.

(Internaute)

La concertation a confirmé le caractère central de la question des mobilités et de l'accès à la plateforme. Cette question est à l'intersection de nombreuses problématiques soulevées dans le cadre
de la concertation: sociale, avec l'enjeu de l'accès
à l'emploi des populations riveraines; environnementale, compte tenu des impacts du trafic routier sur le bruit et la qualité de l'air; de qualité
des services, au vu des temps de parcours parfois
importants vécus par les passagers et les salariés
(à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme).

La concertation était l'occasion de revenir sur le travail d'ores et déjà mis en place par le Groupe ADP et les acteurs concernés afin de faciliter les conditions de circulation des différentes populations (salariés, passagers, riverains), mais également d'identifier les leviers susceptibles de permettre encore d'améliorer les déplacements autour et à l'intérieur de la plateforme, et l'accessibilité à cette dernière.

Deux catégories de leviers distincts répondant à ces objectifs ont émergé au cours de la concertation:

- La réalisation de grandes infrastructures et le renforcement des réseaux de transports en commun, relevant essentiellement de la responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage.
- ◆ Les engagements pris par le Groupe ADP afin d'assurer la mise en place de transports qualitatifs intra-plateforme et interterminaux.

La concertation, et notamment la réunion thématique du 18 avril 2019, ont confirmé que si le territoire dispose d'ores et déjà d'un réseau d'infrastructures de desserte conséquent, ce dernier mérite d'être amélioré. Il ne répond pas aujourd'hui aux besoins, en matière de liaison qualitative à la ville de Paris, mais aussi en matière de connexion « de banlieue à banlieue ». Si le Groupe ADP n'est pas maître d'ouvrage des projets d'infrastructures ferrées et routières desservant la plateforme de Paris-Charles de Gaulle, et notamment des projets de transports en commun, il a néanmoins manifesté de longue date son souhait de contribuer à faire avancer les évolutions indispensables. Ainsi, il a plusieurs fois appelé l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de mettre en service la Ligne 17 avant 2030. Par ailleurs, le Groupe ADP contribue financièrement aux investissements en faveur de la robustesse du RER B et du transilien K via la société de projet CDG Express, et est le principal financeur du service Filéo de bus à la demande.

À l'issue de la concertation, le Groupe ADP tient à nouveau à assurer les participants de son soutien actif au déploiement des projets des maîtres d'ouvrage publics ayant pour objectif la facilitation des mobilités sur le territoire À cette fin, le Groupe ADP:

- Proposera une évolution du service Filéo afin d'améliorer l'offre de services, notamment en augmentant le nombre de dessertes pour le rendre accessible à un plus grand nombre de bénéficiaires. Le Groupe ADP augmentera sa participation financière au service afin d'accompagner cette évolution.
- ◆ Participera activement aux travaux du groupe de travail mis en place par le Préfet de la Région Île-de-France, avec les représentants des collectivités, pour coordonner la réflexion sur les déplacements dans le quart nord-est de l'Île-de-France. Dans ce cadre, le Groupe ADP portera la nécessité de concevoir un projet de ligne 17 au service des territoires, respectant un calendrier au plus juste (2028 au Parc des expositions et 2030 au Mesnil-Amelot), et prévoyant une connexion qualitative avec les autres liaisons susceptibles de l'alimenter (à titre d'exemple: connexion efficace avec la Ligne H à Saint-Denis-Pleyel).
- Favorisera l'ensemble des projets, en particulier les réseaux de transports en commun, qui améliorent la desserte de la plateforme de Roissy pour les travailleurs et les touristes de l'aéroport; identifiera, en lien avec les collectivités et les entreprises de la plateforme, les modalités de soutien les plus pertinentes.
- Prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'insertion des transports en commun sur son emprise et augmenter le report modal, notamment en mettant en place des réservations d'espace pour de futurs projets. Le Groupe ADP mettra en œuvre toute évolution utile du réseau de voirie interne de l'aéroport afin de faire progresser la régularité des bus desservant l'aéroport et diminuer les temps d'accès.

Le report de la mise en service du CDG express a été annoncé pendant la concertation préalable suite à la publication du rapport du Préfet de région M. Cadot; ce report est sans impact sur le projet de Terminal 4.



Le Groupe ADP doit également veiller à faciliter les circulations sur l'emprise aéroportuaire, et à offrir à tous les usagers des alternatives à la voiture individuelle. Le projet de terminal 4 intègre d'ores et déjà de nouvelles liaisons ferrées destinées tant aux salariés qu'aux passagers (voir dossier de concertation). Pour aller plus loin et compte tenu des revendications exprimées par les habitants du territoire et les passagers au cours de la concertation, le Groupe ADP s'engage à développer un réseau de circulations actives intra-plateforme (pistes cyclables) qui disposera de connexions à l'extérieur de la plateforme. Le Groupe ADP souhaite étudier avec les collectivités territoriales les modalités d'accès à l'aéroport par pistes cyclables.

L'objectif du Groupe ADP, à travers ces différents leviers et engagements, est de favoriser le report modal et de limiter l'utilisation de véhicules personnels.

le développement de la ligne 17 et de ses affluents conformément aux principales attentes exprimées pendant la concertation (calendrier et interconnexions notamment).

Engagement n° 22 Accès: Favoriser l'ensemble des projets, en particulier les réseaux de transports en commun, qui améliorent la desserte de la plateforme de Roissy pour les travailleurs et les touristes de l'aéroport; et identifier, en lien avec les collectivités et les entreprises de la plateforme, les modalités de soutien les plus pertinentes.

Engagement n° 23 Accès: Faciliter l'insertion des projets de transport en commun sur la plateforme en mettant en place des réservations d'espaces pour certains développements futurs, et en adaptant la voirie interne.

Engagement n° 24 Accès: Augmenter la participation dans Filéo, afin d'améliorer l'offre de services (en lien notamment avec le développement de nouvelles dessertes).

Engagement n° 25 Accès: Favoriser le développement des réseaux de circulation active à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme, notamment en étudiant, en lien avec les collectivités locales, les modalités d'accès à la plateforme par voie cyclable.

LES SUITES À DONNER À LA CONCERTATION

Le Groupe ADP a saisi de sa propre initiative la CNDP en mai 2018, en vue de l'organisation d'une concertation préalable avec garants. Il était en effet essentiel pour le Maître d'ouvrage de pouvoir dialoguer, présenter le projet, échanger avec les riverains et les acteurs locaux, et prendre en compte leurs réflexions pour éclairer la préparation du projet. Cette concertation, qui a pris fin le 12 mai, a permis de faire remonter un certain nombre d'attentes et de revendications, surgissant de manière récurrente dans les contributions du public. Ces remarques n'étant pas systématiquement adressées au maître d'ouvrage, le Groupe ADP s'engage à transmettre aux autorités compétentes celles qui les concernent plus particulièrement.

La concertation a également permis la mise en place d'une dynamique de dialogue constructive entre le territoire et le Groupe ADP, que ce dernier, en tant que maître d'ouvrage, entend faire perdurer. Le calendrier administratif prévoit d'ores et déjà un nouveau temps de rencontre avec le public, au moment de l'enquête publique de l'Autorisation environnementale qui aura lieu en 2020. Comme cela a déjà pu être évoqué pendant la concertation et à l'occasion du présent rapport, l'étude d'impact sera l'occasion de présenter les avancées sur le projet et de préciser un certain nombre de points, sur chacune des thématiques discutées pendant la concertation. À titre d'exemple, les points suivants seront approfondis:

◆ Bruit: les modélisations seront actualisées en tenant compte des nouvelles informations disponibles sur les flottes d'avion, et notamment sur les flottes d'avion de fret. Une estimation de l'évolution de la population exposée à différents niveaux sonores aux différentes étapes du projet sera proposée.

- Environnement et qualité de l'air: les impacts en matière d'eau, de déchets, d'évacuation des terres, de biodiversité seront précisés. Une estimation de la concentration de l'air en polluants atmosphériques avec et sans projet sera proposée.
- ◆ Climat: une estimation des émissions de CO₂ sur la demi-croisière sera intégrée, en complément de l'estimation sur le cycle LTO fournie dans le dossier de concertation.
- Emploi et accès: les estimations de l'impact du projet seront actualisées pour tenir compte des nouvelles informations disponibles (achèvement de l'étude du GIP Emploi, par exemple).

C'est également dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale qu'il sera donné suite aux demandes de précision des garants relevant de la compétence du maître d'ouvrage. L'État répondra par ailleurs, par ses propres moyens, aux demandes de précision qui lui sont adressées.

Le maître d'ouvrage est néanmoins convaincu que compte tenu de son ampleur, le projet mérite la mise en place d'un dispositif de suivi spécifique dans la durée, dépassant ce qui est prévu par le code de l'environnement, comme le recommandent les garants.

Le Groupe ADP propose de s'appuyer pour cela soit sur des instances existantes (la CCE pour les questions environnementales, le GIP emploi pour les questions de formation, emploi, développement économique), ou nouvelles. Ainsi le Préfet de Région a d'ores et déjà fait part de son souhait de mettre en place un comité de coordination associant les collectivités locales, ayant pour trait le suivi de la réalisation phasée du Terminal 4 et son impact sur les conditions d'accès de la plateforme. Le Groupe ADP s'engage à apporter en continu l'ensemble des informations nécessaires à la bonne qualité des travaux de ces instances. En complément, le Groupe ADP s'engage à organiser, autant que de besoin et au moins une fois par an. des temps de rencontre avec le public en fonction de l'actualité du projet. Ainsi, une première réunion de partage ouverte au public le plus large sera organisée suite à la concertation, avant la fin de l'année 2019, afin de faire un premier point d'étape sur le suivi des engagements avant l'enquête publique.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'engage à renforcer l'exhaustivité, la disponibilité et l'accessibilité de l'information proposée en temps

réel au public, à travers:

- ◆ Le maintien dans la durée de l'activité du site internet de la concertation (https://terminal4-cdg.groupeadp.fr), qui restera accessible et présentera en continu et en temps réel l'ensemble de l'actualité du projet.

 Le Groupe ADP s'attachera à faire vivre le site en y partageant les actualités du projet dans une démarche de transparence.
- ◆ La refonte du site Entrevoisins (http://www. entrevoisins.org) et son amélioration pour un accès aux informations relatives au bruit et à la qualité de l'air en temps réel.

Enfin, le Groupe ADP souhaite attirer l'attention sur le fait que la mise en place d'un comité de parties prenantes, ayant pour objectif de « permettre à Aéroports de Paris d'assurer sur le long terme la bonne exécution des obligations de service public »⁵, est prévu par la loi Pacte. Ce comité devra se réunir au moins une fois par an à compter de la cession par l'État d'une partie du capital de l'entreprise.

Engagement n° 26 Suivi: Assurer un suivi du projet, dans un format et une gouvernance adaptés selon les différentes thématiques (accessibilité, emplois et développement économique, environnement). Organiser des temps de rendez-vous ponctuels avec le public, en fonction de l'actualité du projet et au moins une fois par an.

Engagement n° 27 Suivi: Transmettre aux autorités compétentes une synthèse des recommandations les concernant ayant émergé de manière récurrente au cours de la concertation, notamment celles mentionnées dans les cahiers d'acteurs et les délibérations.

Engagement n° 28 Suivi: Renforcer l'accessibilité dans la durée à l'information: prolonger le site de la concertation (terminal4-cdg. groupeadp.fr) et refondre le site Entrevoisins. org, notamment pour un meilleur accès à Vitrail (Visualisation des TRAjectoires des Avions et des Informations en Ligne).

Engagement n° 29 Suivi: Au moment de l'enquête publique, publier les réponses aux demandes de précision relayées dans le bilan des garants de la CNDP et assurer le suivi des engagements du Maître d'ouvrage du présent rapport.

Source: Loi Pacte, art. 135, VI, 3°.



LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Par son rôle dans le désenclavement de certains territoires, par sa capacité à connecter des points du globe distants de plusieurs milliers de kilomètres, le transport aérien remplit, en complément des autres modes de transport, une fonction économique et sociale essentielle. Le Groupe ADP est convaincu que cette fonction est amenée à s'inscrire dans le temps long.

L'aéroport Paris-Charles de Gaulle, quant à lui, est le principal hub international de la France. Il se doit d'être une interface performante entre les différents modes de transport irriguant le nord de l'Île-de-France: lignes aériennes internationales, régionales et nationales, train, RER, métro, bus longue distance ou de proximité, mobilités douces, sans compter les nouveaux modes de transport autonomes et électriques en cours de développement.

Multi-modal, ancré dans la région capitale, base d'opérations de la principale compagnie aérienne française, ce hub constitue un bien non reproductible: le Groupe ADP estime que la croissance d'autres aéroports, en France ou dans le Monde, si elle peut conduire à ajuster les prévisions de trafic, ne pourra pas être une alternative au développement de Paris-Charles de Gaulle.

Le projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle vise à concevoir et réaliser les infrastructures terminales et les réseaux de desserte internes à l'aéroport nécessaires pour accompagner la croissance du trafic aérien à horizon 2040, en assurant un accueil et une circulation des passagers de bonne qualité. Ce projet et son phasage sont assis sur des fourchettes de prévisions de trafic, partagées avec les principaux acteurs de la plateforme en l'état des informations et hypothèses de 2019. Comme indiqué par le Groupe ADP au cours de la concertation, le calendrier du projet pourra être ralenti si celles-ci s'avéraient trop optimistes.

La conception d'infrastructures d'envergure impose de savoir anticiper les défis de l'avenir. C'est pourquoi le Groupe ADP a souhaité, à l'occasion de ce projet, renforcer sa transformation servitielle et digitale et son engagement en faveur de l'environnement. Le Groupe ADP ambitionne de placer le Terminal 4 au plus haut niveau des standards internationaux en termes d'infrastructures, d'architecture et de services aux passagers et offrir le meilleur de l'innovation française. Il se fixe également pour objectif d'atteindre la neutralité carbone : le Terminal 4 sera un jalon essentiel de cette feuille de route.

Comme l'a démontré la concertation, la volonté de préparer la prochaine étape de développement de l'aéroport dans des conditions exemplaires est partagée non seulement par le Groupe ADP, mais également par de nombreux acteurs de la communauté aéroportuaire, et par les pouvoirs publics. Les trois mois de débats qui se sont déroulés de février à mai 2019 et les nombreux temps de rencontre qui se sont échelonnés tout au long de cette période ont permis de mettre en commun les pistes existantes de solutions aux problématiques soulevées par les participants, et d'identifier les leviers supplémentaires à mobiliser.

Par le présent rapport, le Groupe ADP prend acte des attentes exprimées dans la concertation. Ainsi que l'a relevé le rapport des garants, ces leviers ne relèvent pas tous de la responsabilité du seul maître d'ouvrage. Toutefois, le Groupe ADP est disposé à prendre les mesures nécessaires dans son champ de compétences pour accompagner le projet, et à en assurer un suivi en toute transparence auprès des parties prenantes. Au-delà, il continuera également tout au long du projet à jouer le rôle qu'il a volontairement endossé en prenant la décision d'organiser une concertation préalable: celui d'un acteur local responsable et impliqué, soucieux de mobiliser l'ensemble de ses partenaires au service du développement équilibré et durable de l'aéroport au sein de son territoire.

À l'issue de la concertation préalable, le Groupe ADP, maître d'ouvrage du projet de Terminal 4 et de développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, prend donc la décision de poursuivre le projet, en prévoyant d'ajuster son calendrier en fonction de l'évolution des prévisions de trafic. De nombreuses données techniques seront précisées dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale, qui sera soumis à enquête publique. Le projet s'accompagne des engagements suivants, additionnels par rapport aux politiques et engagements présentés dans le dossier de concertation et issus du travail de la concertation préalable:

LISTE DES ENGAGEMENTS

Engagement n° 1 Bruit: Dans l'objectif de restreindre, la nuit, les vols de marge inférieure à 13 EPNDB et en cohérence avec la recommandation n° 1 du rapport annuel 2019 de l'ACNUSA, proposer de réaliser une étude d'approche équilibrée.

Engagement n° 2 Bruit: Faciliter la prise en charge des dossiers d'insonorisation: numéro vert gratuit et, sous réserve de la mise en place par l'État du cadre juridique le permettant, avance de trésorerie du Groupe ADP, gagée sur les recettes futures de TNSA, pour résorber les stocks de dossier en attente.

Engagement n° 3 Bruit: Améliorer l'information en CCE sur les indicateurs complémentaires de bruit (notamment événementiels), la typologie du trafic par tranche horaire et les caractéristiques d'emploi des plages horaires.

Engagement n° 4 Bruit: Actualiser chaque année la prévision d'IGMP jusqu'en 2037 afin de vérifier qu'elle est compatible avec une stabilisation au niveau de 2017.

Engagement n° 5 Bruit: Publier chaque année sur le site Entrevoisins.org les données actualisées sur le prix de l'immobilier dans les communes du périmètre de la concertation.

Engagement n° 6 Bruit: Participer aux travaux et actions des pouvoirs publics visant à améliorer la connaissance et la prise en compte des problématiques de santé environnementale, et participer au projet européen ANIMA (Aviation noise impact management through novel approaches), dont l'objectif est d'améliorer la compréhension de l'impact des facteurs non acoustiques sur la gêne ressentie.

Engagement n° 7 Environnement:

l'aéroport Paris-Charles De Gaulle l'étude
de 2006 sur les dépôts de suie autour des
aéroports, et la rendre accessible au public.
Le cas échéant, définir toute mesure utile pour
assurer une veille et corriger dans les meilleurs
délais les pollutions qui seraient imputables à
l'aéroport.

Engagement n° 8 Environnement: Fixer une ambition 0 déchet pour les activités du Terminal 4 (hors processus avion).

Engagement n° 9 Environnement, qualité de l'air:

Renforcer l'information des parties prenantes sur la qualité de l'air, notamment en publiant des données en temps réel sur le site Entrevoisins.org.

Engagement n° 10 Climat: Au-delà de

l'engagement déjà pris d'atteindre la neutralité carbone en 2030, s'engager sur un objectif de zéro émission nette (CO₂) en 2050. Cette marche supplémentaire sera atteinte grâce à la poursuite des actions de réduction des émissions à la source; et à des projets de captage, stockage et valorisation du CO₂.

repeuplement de la forêt de Montmorency à compter de 2020.

Engagement n° 12 Climat: Travailler,

conjointement avec l'ACI et A4E, à une feuille de route européenne pour la division par deux des émissions de CO₂ à horizon 2050.

Engagement n° 13 Emploi - Formation:

Informer: suivre l'évolution annuelle de l'emploi aéroportuaire et évaluer les besoins futurs en emplois grâce à une étude menée en partenariat avec le GIP Emploi.

Engagement n° 14 Emploi - Formation:

Orienter les jeunes du territoire vers les métiers aéroportuaires: ouverture d'une Cité des métiers à CDG fin 2019.

Engagement n° 15 Emploi - Formation:

Adapter l'offre de formation: Soutenir les Campus des métiers du territoire et contribuer aux projets pédagogiques du territoire, notamment via le FDCAP, compléter l'offre existante en portant le projet de création d'un centre CFA à l'extérieur de la plateforme, conventionner avec l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, et notamment la Région Île-de-France.



Engagement n° 16 Emploi - Formation: Recruter: créer le Club des DRH de CDG et contribuer aux actions mises en place dans ce cadre.

Engagement n° 17 <u>Attractivité et développeme</u>nt économique:

Renforcer l'attractivité territoriale en renforçant les actions partenariales avec les agences de développement, et promouvoir la marque territoriale dans le cadre de l'Alliance Hubstart.

Engagement n° 18 Attractivité et développement économique:

Collaborer avec les acteurs économiques pour permettre aux PME du territoire d'accéder plus facilement aux marchés et les aider à se positionner dans les meilleures conditions.

l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi: incitation dans les marchés de construction à atteindre 7 % d'heures d'insertion et introduction des clauses d'insertion dans certains marchés d'exploitation à hauteur de 5 %. Mener un travail collaboratif avec les structures territoriales de l'insertion afin notamment d'améliorer le sourcing et de mieux accompagner les personnes en insertion vers un emploi pérenne. Définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi.

Engagement n° 20 Insertion et ESS: S'engager auprès des acteurs locaux de l'ESS en soutenant chaque année des projets permettant d'apporter des réponses innovantes aux problématiques partagées par l'aéroport et le territoire (2019: challenge Airport4You).

le développement de la ligne 17 et de ses affluents, conformément aux principales attentes exprimées pendant la concertation (calendrier et interconnexions notamment).

Engagement n° 22 Accès: Favoriser l'ensemble des projets, en particulier les réseaux de transports en commun, qui améliorent la desserte de la plateforme de Roissy pour les travailleurs et les touristes de l'aéroport; et identifier, en lien avec les collectivités et les entreprises de la plateforme, les modalités de soutien les plus pertinentes.

Engagement n° 23 Accès: Faciliter l'insertion des projets de transport en commun sur la plateforme en mettant en place des réservations d'espaces pour certains développements futurs, et en adaptant la voirie interne.

Engagement n° 24 Accès: Augmenter la participation dans Filéo, afin d'améliorer l'offre de services (en lien notamment avec le développement de nouvelles dessertes).

Engagement n° 25 Accès:

développement des réseaux de circulation active à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme, notamment en étudiant, en lien avec les collectivités locales, les modalités d'accès à la plateforme par voie cyclable.

Engagement n° 26 Suivi: Assurer un suivi du projet, dans un format et une gouvernance adaptés selon les différentes thématiques (accessibilité, emplois et développement économique, environnement). Organiser des temps de rendezvous ponctuels avec le public, en fonction de l'actualité du projet et au moins une fois par an.

Engagement n° 27 Suivi: Transmettre aux autorités compétentes une synthèse des recommandations les concernant ayant émergé de manière récurrente au cours de la concertation, notamment celles mentionnées dans les cahiers d'acteurs et les délibérations.

Engagement n° 28 Suivi:

dans la durée à l'information: prolonger
le site de la concertation (terminal4-cdg.
groupeadp.fr) et refondre le site Entrevoisins.
org, notamment pour un meilleur accès à Vitrail
(Visualisation des TRAjectoires des Avions
et des Informations en Ligne).

Engagement n° 29 Suivi: Au moment de l'enquête publique, publier les réponses aux demandes de précision relayées dans le bilan des garants de la CNDP et assurer le suivi des engagements du Maître d'Ouvrage du présent rapport.





ANNEXES

DESCRIPTIFS DES TEMPS DE RENCONTRE

10 réunions publiques

La première réunion publique a eu lieu à Gonesse, le 12 février 2019, de 19 heures à 22 h 30. Le public, comptant environ 250 personnes, a été accueilli par le maire de la ville, Jean-Pierre BLAZY.

Après une intervention de Floran AUGAGNEUR, garant de la concertation, pour en rappeler le cadre, Henri-Michel COMET, secrétaire Général du Groupe ADP, a effectué une présentation générale du projet. Assisté de Guillaume SAUVÉ, directeur de l'Ingénierie et de l'Aménagement, ils ont ensuite mené un long échange sous forme de questions-réponses, avec la salle.

Les 20 prises de paroles étaient principalement axées sur les nuisances sonores, les questions immobilières ainsi que la parution de l'étude épistémologique « Débats ».

climatique, la pollution et la qualité de l'air, la généralisation des descentes en continu, ainsi que les retombées économiques et la création d'emplois générés par le projet de Terminal 4.





La réunion publique d'Aulnay-sous-Bois s'est déroulée le 19 février, de 19 heures à 21 h 45. Environ 50 personnes étaient présentes.

Les propos d'introduction ont été effectués par l'adjoint au maire, vice-président de l'EPT Terres D'Envol Franck CANNAROZZO. Edward ARKWRIGHT, directeur Général exécutif du Groupe ADP, assisté de 6 autres représentants spécialisés de la maîtrise d'ouvrage, a fait une présentation du projet.

Les échanges ont été structurés autour de 19 prises de parole, principalement axées sur les impacts du projet sur l'environnement et le réchauffement

La réunion publique de Saint-Soupplets s'est déroulée le 19 mars 2019 de 19 heures à 21 h 30.

Un public d'environ 150 personnes était présent. Le maire de la commune, Stéphane DEVAUCHELLE, a ouvert la réunion, suivi d'une présentation des règles du débat et du rôle de la CNDP par Floran AUGAGNEUR, garant de la concertation.

Marc HOUALLA, directeur de l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle, a fait une présentation du projet, puis un temps de questions-réponses s'est déroulé avec le public. Il était principalement orienté autour de l'augmentation du flux de passagers et ses conséquences sur la saturation du trafic routier, l'évolution des trajectoires, la problématique des vols de nuit et des descentes douces ainsi que la gestion des déchets et de l'eau au sein du futur Terminal.





La quatrième réunion s'est déroulée à Eaubonne, le 25 mars 2019 de 20 heures à 22 h 30, en présence de deux des quatre garants : Laurent DEMOLINS et Jean-Pierre BOMPARD.

Un public d'environ 440 personnes était présent, accueilli par Grégoire DUBLINEAU, le maire de la commune. Laurent DEMOLINS, garant CNDP, rappela le rôle des garants et de la CNDP, avant de laisser la parole à Marie-Christine CAVECCHI, présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise, puis à Henri Michel COMET, secrétaire général du Groupe ADP, pour une présentation générale du projet.

Les 24 contributions de cette réunion ont principalement tourné autour des nuisances sonores, de la modification des trajectoires et des altitudes de survol, des impacts du trafic aérien sur la qualité de l'air et la santé des riverains, ou encore de la dépréciation immobilière des habitations riveraines.

sonores et de la pollution atmosphérique, ainsi que l'évolution du réseau de transports en commun à horizon 2024. Il en est ressorti une volonté manifeste de donner la priorité à la modernisation du RER B, à la ligne 17 et au réseau de bus pour les communes limitrophes sur le CDG Express.





La cinquième réunion publique a eu lieu à Mitry-Mory de 19 heures à 22 h 15. 225 personnes y ont participé. Charlotte BLANDIOT-FARIDE, maire de Mitry-Mory, a accueilli le public et le Groupe ADP, et a ouvert la réunion. La parole a ensuite été donnée à Floran AUGAGNEUR, garant de la concertation. Guillaume SAUVÉ, directeur de l'Ingénierie et de l'Aménagement du Groupe ADP, a présenté le projet, puis Mme la Maire a introduit le temps d'échanges avec la salle. D'une durée de deux heures, les 21 prises de paroles ont principalement concerné la question de l'effectivité des retombées en termes d'emplois pour les populations locales et du taux de chômage élevé au sein du territoire, des nuisances

Une réunion publique a eu lieu le 2 avril 2019 à Conflans-Sainte-Honorine, de 20 heures à 23 h 10, portée par le directeur général exécutif du Groupe ADP, Edward ARKWRIGHT, accompagné de plusieurs représentants du Groupe ADP. Le public était composé de 180 personnes, dont Michèle de VAUCOULEURS, députée de la septième circonscription des Yvelines. Laurent BROSSE, le maire de la commune a introduit la réunion avant de donner la parole à Edward ARKWRIGHT pour une présentation du

Le public composé de 180 personnes a ensuite pu poser ses questions à la maîtrise d'ouvrage. Parmi les 16 questions relevées, les thématiques principales tournaient autour de la demande du



projet.

plafonnement du nombre de mouvements d'avions à 500000 mouvements par an, du couvre-feu comme à Orly et de la descente douce 24 heures sur 24 (une demande formulée par écrit a été remise en ce sens aux élus et à Mme la ministre des Transports). Il a aussi été question de transition écologique et d'un nécessaire travail en profondeur sur l'accès à l'emploi et la formation pour que le projet bénéfice aux populations locales.

Pour répondre à l'agrandissement du périmètre, une réunion publique a été organisée à Paris,



le 11 avril 2019 à l'Espace Saint-Martin dans le 3° arrondissement, de 19 heures à 21 h 30.

Un public d'environ 50 personnes a participé. La réunion a été ouverte par une introduction de Floran AUGAGNEUR, garant CNDP, en présence des deux autres garants, pour rappeler le cadre de la concertation et leur rôle dans celle-ci.

Après un rappel des grands sujets émergé depuis le début de la concertation, la parole fut donnée à Guillaume SAUVÉ, directeur de l'Ingénierie et de l'Aménagement du Groupe ADP, pour une rapide présentation du projet, suivie d'un temps de questions-réponses avec le public présent.

Plusieurs sujets furent abordés, dont la problématique d'enchevêtrement des projets de transport et d'aménagement dans le Nord-Est parisien (ZAC de Gonesse Europa City, CDG Express, les JO...), la sururbanisation et la consommation des terres agricoles, des inquiétudes autour des futures nuisances sonores et des demandes d'extension du PGS ainsi que les problèmes posés par de calcul des émissions d'oxydes d'azotes hors cycle/périmètre (Landing and Take Off).

Une huitième réunion publique fut organisée à Senlis, le 15 avril 2019, de 19 heures à 21 heures.

Les 50 personnes qui étaient présentes ont été accueillies par les propos de Jean-Pierre BOM-PARD, garant CNDP, qui après avoir explicité le rôle des garants de la concertation, donna la parole à Henri Michel COMET, secrétaire général du Groupe ADP, pour une présentation du projet.

S'en est suivi un temps d'échanges avec le public, totalisant 18 prises de paroles, évoquant les thèmes de la saturation routière actuelle, la nécessité de développer le réseau de transports en commun, le poids d'Air France en matière de développement socio-économique du territoire, ou encore la nécessaire formation des jeunes aux compétences requises pour les métiers de demain.



La réunion publique de Meaux a eu lieu 16 avril 2019, de 19 heures à 21 h 30.

Un public d'environ 50 personnes était présent, composé d'habitants de Meaux et de la région, de représentants associatifs et économiques, et d'élus locaux.

Après l'accueil républicain du vice-président du Pays de Meaux, Stéphane DECHAUVELLE, Floran





AUGAGNEUR, garant CNDP, cadra la démarche de concertation et le rôle de la CNDP, avant de donner le micro à Edward ARKWRIGHT, directeur général exécutif du Groupe ADP, pour une présentation globale du projet.

Un long temps d'échanges de deux heures était ensuite dédié aux questions-réponses sur le projet. Ces dernières ont principalement tourné autour de la neutralité carbone dans le cadre du projet, de l'évolution des technologies dans le sens de la baisse de la pollution issue du trafic aérien, de la création d'emplois en lien avec la hausse du trafic aérien ou encore des doutes sur la prise en compte des enseignements de la concertation s'il y a privatisation du Groupe ADP.

La dernière réunion publique eut lieu le 6 mai 2019 de 19heures à 21h50 au Mesnil-Amelot,

120 personnes ont participé à cette dixième et dernière réunion publique, animée par Edward ARKWRIGHT, le directeur général exécutif du groupe, accompagné du secrétaire général, Henri Michel COMET, et en présence d'un grand nombre de représentants de la maîtrise d'ouvrage.

Après les propos du garant de la concertation, Floran AUGAGNEUR, les échanges avec le public ont duré une heure et demie. Ils étaient principalement axés autour des questions de transports, de trafic et d'accessibilité à la plateforme, du traitement des déchets de la plateforme, de la pertinence du volume de protection environnementale (VPE) et de la demande d'un meilleur encadrement des compagnies pour le respect de la réglementation. 17 prises de paroles au total ont structuré le temps d'échanges, clos par le maire de la commune, Alain AUBRY.



4 réunions thématiques

La première réunion thématique « Emploi et formations » a eu lieu le 8 avril 2019 à la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle. Elle a accueilli 80 participants.

Animée par Marc HOUALLA, directeur de la plateforme Paris-Charles de Gaulle, et Élisabeth LE MASSON, déléguée à la promotion économique et à l'emploi Grand Roissy - Le Bourget, accompagnés de plusieurs autres représentants spécialisés du Groupe ADP, cette réunion thématique s'est déroulée sous forme de tables rondes.



Après une présentation globale du projet par Marc HOUALLA, Élisabeth LE MASSON présenta la situation actuelle en matière d'emploi à Paris-Charles de Gaulle et sur le territoire aujourd'hui, et donna la parole aux experts des tables rondes, dont les deux axes thématiques étaient: « Les actions déjà mises en œuvre pour faciliter l'accès à l'emploi » et « Comment adapter la formation aux besoins en emplois et en compétences ».

De nombreux experts ont pu apporter au public de riches informations sur les différents débats (dispositifs d'aide et d'accompagnement existants, forums métiers organisés, formations en alternance et en apprentissage, projet de la Cité des Métiers, etc.), représentant différentes entités, telles que le Conseil régional (pôle aéroportuaire), le campus des métiers et des qualifications du Grand Roissy Le Bourget, du GIP Emploi Roissy, de Pôle Emploi Île-de-France, de l'INSEE Île-de-France, de la Directe Île-de-France, du rectorat Créteil ou encore du pôle aéroportuaire de la région.

Une étude indépendante commanditée par la CNDP à l'INSEE a également été présentée par Olivier LEON, directeur régional adjoint de l'INSEE Île-de-France, lors de cette première grande réu-

nion thématique. Celle-ci consistait à expertiser l'étude faite par le cabinet Utopies, citée dans le dossier de concertation.

Lors de cette réunion, les échanges avec la salle ont donné lieu à 15 prises de paroles.

La seconde réunion thématique « Accessibilité et mobilités » s'est déroulée le 18 avril 2019 à Goussainville, et a accueilli 250 personnes.

Elle était portée par Augustin DE ROMANET, Président directeur général du Groupe ADP, assisté de plusieurs autres représentants spécialisés du Groupe ADP.



Pour aborder la thématique en question, l'accessibilité à la plateforme, trois personnes qualifiées de ce domaine ont été mobilisées: Hervé SCHMITT, directeur adjoint de l'aménagement et du développement durable de la DRIEA, Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 17 de la SGP, et Laurence DEBRINCAT, Directrice Prospective et Études d'IDFM.

Michel CADOT, Préfet de la Région Île-de-France, était présent à cette grande réunion, et en fit l'ouverture.

Elle fut suivie d'une introduction par Augustin DE ROMANET et d'une présentation du projet par Guillaume SAUVÉ, directeur de l'Ingénierie et de l'Aménagement du Groupe ADP, sous le prisme des questions d'accès, de transports et de déplacements en lien avec la plateforme dans le cadre du projet.

Les différents experts présents apportèrent par la suite leurs éclaircissements sur cette thématique: Hervé SCHMITT aborda la question du réseau routier et des grands projets à venir, Xavier DUCLAIROIR présenta les enjeux liés au projet de la ligne 17, suivi d'un focus sur le CDG Express par Guillaume SAUVE. Enfin Laurence DEBRINCAT, d'Île-de-France Mobilités, évoqua la problématique du RER B et du réseau de bus en lien avec la plateforme.

Suite à cette présentation, un échange avec la salle fut organisé, menant à 13 prises de paroles.

La troisième réunion thématique, « Trajectoires aériennes, opportunités et alternatives au projet », s'est déroulée le 24 avril 2019 à la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle. Le public était composé de 80 personnes.

La réunion était portée par Marc HOUALLA, directeur de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et ancien directeur de l'École nationale de l'aviation civile (ENAC). Elle accueillait pour débattre de ces thématiques phares: Guillaume BLANDEL, ingénieur du contrôle de la Navigation aérienne à la Direction des services de la Navigation Aérienne (DSNA), et Alain BERNARD, directeur général des opérations d'Air France.

La thématique fut abordée en plusieurs temps. Après une présentation générale du projet par Marc HOUALLA, le fonctionnement du hub Air France sur la plateforme Paris-Charles de Gaulle fut expliqué par Alain BERNARD.

Marc HOUALLA a évoqué ensuite la question des alternatives au projet, avant de laisser la parole à Guillaume BLANDEL pour aborder la question du rôle de la DSNA dans l'organisation de l'écoulement du trafic aérien, de celles des trajectoires aériennes, des descentes continues la nuit ou encore des impacts environnementaux du trafic aérien, et de leur réduction.





Avant de passer au temps des questions-réponses avec le public, François CHARRITAT, délégué aux relations territoriales Paris-Nord, fit une présentation du logiciel VITRAIL (Visualisation de Trajectoires Aériennes en Région Île-de-France), outil de visualisation en temps quasiment réel de la trajectoire des avions en Île-de-France.

Les échanges avec la salle ont été riches, ayant donné lieu à 14 prises de paroles.

La troisième réunion thématique « Bruit, qualité de l'air et Santé » s'est déroulée le 29 avril 2019 à la Maison de l'Environnement de Paris-Charles de Gaulle. Le public était composé de 50 personnes.

Le Groupe ADP était représenté par Henri-Michel COMET, secrétaire général du groupe, qui porta la réunion. Aux côtés des personnes du Groupe ADP qualifiées sur cette thématique, de nombreux experts extérieurs ont été mobilisés pour venir l'approfondir et répondre aux questions du public : Pascale GIRY, responsable Santé et Environnement de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Fanny MIETLICKI, directrice de Bruitparif, Anne KAUFFMANN, directrice des études et de la prospective d'Airparif, Gilles LEBLANC, président de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA), le D^r Patrick Thomas (directeur du Service médical d'urgence de Paris-Charles de Gaulle), le Dr Hervé LABORDE-CASTEROT (toxicologue, médecin spécialiste des pathologies professionnelles et environnementales au centre antipoison de Paris), Anne-Sophie EVRARD (coordinatrice de l'étude Débats) et enfin Jacques ROLAND (conseiller scientifique du CIBD), expert indépendant mandaté par la CNDP.

Après une présentation générale du projet par Henri-Michel COMET, Pascale GIRY a présenté la façon dont les enjeux de santé sont pris en compte dans un projet d'aménagement, via une étude d'impact spécifique, et plus précisément comme cela sera le cas pour le projet de Terminal 4. François CHARRITAT, délégué aux relations territoriales et environnementales Nord, a ouvert la thématique du bruit, assisté des éclairages de Fanny MIETLICKI, présentant notamment la campagne de mesure SURVOL menée à l'été 2018. Ces discussions furent approfondies par les apports de Jacques ROLAND, expert indépendant mandaté par la CNDP pour examiner deux documents: le



rapport de Bruitparif présenté et le rapport de l'ACI (Airports Council International) pour l'Europe, qui fait le commentaire du rapport OMS 2018.

Le thème de la qualité de l'air fut ensuite abordé, sous forme d'échanges avec Anne KAUFFMANN, directrice des études et de la prospective - Airparif.

Avant de passer aux échanges avec la salle, ayant abouti à 18 prises de paroles sur les thèmes abordés, Gilles LEBLANC, président de l'ACNUSA, fit une conclusion générale sur ce qui avait été évoqué jusque-là, en rappelant le rôle de l'autorité dans cette problématique.

Les échanges ont été notamment l'occasion de discuter en présence d'Anne-Sophie EVRARD, coordinatrice de l'étude Débats, et plus généralement des effets du bruit, avec le Dr Hervé LABORDE-CASTEROT.

4 ateliers participatifs

Le premier atelier à Dammartin-en-Goële le 20 février a été animé par Élise HERMANT, directrice de la communication du Groupe ADP, assistée de plusieurs représentants spécialisés du Groupe ADP. Un public de 20 personnes était présent, composé de riverains, de quelques élus locaux, d'un journaliste et d'un observateur de l'ACNUSA.

Après une rapide présentation du projet par Élise HERMANT, un moment de questions-réponses était organisé en plénière, puis les participants se sont regroupés en petits groupes allant de 4 à 6 personnes autour de tables: 5 fiches de production écrites ont été réalisées, portant sur les trois thématiques.



Le second atelier à Tremblay-en-France le 9 avril se déroula sur le même modèle. 40 personnes étaient présentes. Après un mot d'accueil par



François ASENSI, le maire de Tremblay-en-France, et une courte présentation du projet effectué par Bruno MAINGON, directeur adjoint de l'ingénierie et de l'aménagement du Groupe ADP, les participants ont pu échanger sur le projet.

Ils se sont ensuite regroupés en 5 tables allant de 4 à 8 personnes. Ils ont collectivement échangé et rempli 9 fiches de contributions, qu'ils ont présentées à la fin de l'atelier.

Le troisième atelier du 10 avril à Villiers-Le-Bel s'est déroulé sur le modèle d'une réunion publique classique, à la demande des participants. Les personnes présentes n'avaient pas toutes compris qu'il s'agissait d'un atelier de travail, et la plupart d'entre elles souhaitaient avant tout poser leurs questions au Groupe ADP.

La maîtrise d'ouvrage, représentée par François CHARRITAT, directeur Délégué aux Relations Territoriales et Environnementales Nord du Groupe



ADP, et Édouard MATHIEU, chargé de la coordination de la concertation, Groupe ADP, ont validé ce changement de format, et accepté de se prêter au jeu de l'échange avec la salle durant toute la durée de l'atelier.

Ces deux heures d'échanges ont amené à 20 prises de paroles, portant avant tout sur les questions de compatibilité du développement de l'activité aéroportuaire avec les principes de la COP21, sur les nuisances sonores et leurs incidences sur la santé (normes de l'OMS), ainsi que sur l'effectivité des retombées en termes d'emploi local, sur l'adéquation entre les besoins des entreprises de la plateforme et les compétences locales, et sur les demandes de garanties de la part de la population.



Le quatrième atelier, ayant eu lieu le 25 avril à Villepinte, s'est déroulé sous un format plus informel que les autres, étant donné que le public présent n'était que d'une dizaine de personnes seulement. Marc HOUALLA, directeur de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, assisté de Bruno MAINGON, directeur adjoint de l'ingénierie et de l'aménagement, ont présenté le projet.

Les représentants du Groupe ADP se sont ensuite installés avec les participants sur une grande table, et des échanges ouverts avec les personnes pré-



sentes se sont déroulés pendant une heure.

Ces échanges ont principalement tourné autour de la saturation routière actuelle et de l'accessibilité future à la plateforme, des projets de nouvelles infrastructures de transport et des travaux et modernisation du RER B, de la formation des jeunes du territoire aux métiers créés dans le cadre du projet, ou encore du nombre de mouvements d'avions supplémentaires et des procédures de descentes continues. 11 contributions ont émergé en tout de ce dernier atelier participatif.

2 ateliers jeunes

Le premier des deux ateliers jeunes de la concertation s'est déroulé le 14 mars au CFA Afmaé. Il était destiné à deux classes d'alternants de l'établissement, salariés au sein de deux entreprises, GEH et Air France, et issus de la même formation Relation Client, Mention complémentaire accueil dans les transports (MCAT).

Les 43 alternants sont âgés de 19 à 28 ans et résident en majorité dans le Val-de-Marne (94) et en Seine-Saint-Denis (93). Certains habitent également dans l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95). Après un moment de retour d'expérience des



jeunes sur leur rapport à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et ses activités, ils étaient invités à se départager en petits groupes autour de tables de travail: 5 tables de 4 à 6 personnes ont été constituées à l'IUT de Tremblay-en-France, et 9 tables de 5 à 6 personnes au CFA Afmaé. En groupes, les étudiants ont répondu à une série de questions portant sur deux axes thématiques: emplois et formations, puis, services et innovations.

Le second atelier jeunes de la concertation s'est déroulé le 4 avril à l'IUT de Tremblay-en-France.

Accompagnés de leurs formateurs, 32 étudiants volontaires issus des 3 formations de l'établissement ont participé: Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), Gestion Logistique et Transport (GLT) et Génie industriel et Maintenance (GIM). Le parcours GEA était le plus représenté (13 étudiants).

Tous en première année de leur parcours, les étudiants résident en grande majorité en Seine-Saint-Denis (Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Le Blanc-Mesnil, etc.).

Sur la première thématique de l'emploi et des formations, les avis ont convergé autour du fait que les étudiants des établissements se sentaient privilégiés concernant l'accès à l'emploi aéroportuaire au sein de la plateforme, les uns grâce à la proximité géographique (IUT de Tremblay), les autres grâce à la qualité de leur formation très professionnalisante. Néanmoins, les étudiants regrettent communément le manque de connaissance, et donc de communication, autour de la palette de métiers liés à la plateforme, ainsi que la forte exigence de ce secteur professionnel à

l'embauche (langue, expérience et savoir être).

Pour remédier au manque de connaissance et d'information sur les métiers liés à l'aérien, il s'agirait selon eux de démultiplier les canaux d'information (courrier, dépliant, tractage, presse, TV, etc.), mais surtout de faire recours à une communication digitale sur les réseaux sociaux, moyen privilégié d'information pour les jeunes.

Concernant le thème de l'offre de service au sein de la plateforme, les étudiants ont pointé les lacunes actuelles de l'aéroport, notamment dans le domaine de l'information et de l'orientation. Ils ont fait part du manque de lisibilité des déplacements au sein de la plateforme et d'information de manière générale (localisation des services, des comptoirs, des terminaux, heure des vols, des fermetures de portes, etc.), créant de nombreux flux de passagers perdus.

Les étudiants suggèrent alors de repenser la signalétique et les canaux d'information au sein de la plateforme dans le cadre du projet et de proposer des comptoirs d'information fixes couplés à la présence d'agent d'information mobiles.

Ils ont tous insisté sur l'apport certain du numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans cette offre de services renouvelée, mais attire l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur la nécessité de maintenir l'humain au cœur de toutes ces innovations.

3 balades immersives

Les participants devaient s'inscrire en amont, et la jauge étant limitée pour des raisons de sécurité.

D'une durée de 3 heures, les visites étaient organisées en trois temps: un accueil et temps de briefing et de présentation du projet à la Maison de l'environnement et du développement durable de Paris-Charles de Gaulle, une visite du périmètre du projet en bus au cœur de la plateforme, et un temps de débriefing et d'échanges avec la maî-

trise d'ouvrage au retour à la Maison de l'environnement.

Le parcours du bus se déroulait en:

- 5 étapes; point d'accès routier et inspection filtrage; aire de stationnement Terminal 1; aire de stationnement Terminal 3; limite Nord de l'emprise du Terminal 4; aire de stationnement hôtel.
- 3 temps thématiques: temps 1 activités et traitement d'un avion sur piste; temps 2 - raccordements viaires et dimensionnement du projet;



temps 3 - le futur Terminal 4: raccordement côté ville et développement immobilier.

La première des trois balades immersives organisées dans le cadre de la concertation a eu lieu le 19 mars 2019. Sur les 35 inscrits, 30 personnes ont effectivement participé. Elles venaient de plusieurs départements, principalement de Paris, de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et du Val-de-Marne. Les principales thématiques abordées furent la saturation routière actuelle et l'impératif d'améliorer l'accès à la plateforme, la gestion de la pollution et des déblais du chantier, et le développement économique du territoire, dont la part des emplois créés réservée aux habitants.





La seconde eut lieu le 16 avril 2019, avec un public de 32 participants sur les 36 inscrits, dont une forte minorité de jeunes parmi lesquels les étudiants de l'IUT d'Évry. Tous les départements de l'Île-de-France étaient représentés. Trois garants étaient présents, Floran AUGAGNEUR, Laurent DEMOLINS et Jean-Pierre BOMPARD. Les participants ont évoqué la hausse des mouvements d'avions, la pollution sonore et de l'air, les mobilités et déplacements au sein de la plateforme, ou encore le nombre et la nature des emplois créés dans le cadre du projet.

La dernière des trois balades immersives s'est déroulée le 25 avril. Sur les 20 inscrits, 12 personnes ont effectivement participé. Tous les départements de l'Île-de-France étaient représentés, sauf l'Essonne. Les problématiques issues des échanges ont principalement concerné le trafic aérien et les créneaux de nuit, la gestion des eaux pluviales sur la plateforme et l'amélioration du réseau de transport en commun et de la qualité de service.

3 cafés participatifs

Dans trois villes du territoire, à chacun des mois de la concertation, des moments d'échanges conviviaux sur le projet du Terminal 4 et de développement de la plate-forme Paris-Charles de Gaulle ont été organisés sous forme de « cafés participatifs »: à Luzarches le 22 février, à Meaux le 16 mars et à Franconville le 3 avril.

Lors de jour de marché et/ou sur la place centrale de la commune, sous forme de temps de rencontre informelle, les passants – habitants du territoire – étaient invités à venir prendre un café, consulter des documents d'information sur le projet et échanger entre eux et avec le directeur Délégué aux Relations Territoriales & Environnementales Nord du Groupe ADP, François CHARRITAT.

Les échanges étaient essentiellement tournés autour de questions réponses avec le représentant du Groupe ADP.

À Luzarches, les participants ont questionné la démarche de concertation elle-même, abordé l'évolution des trajectoires et répartition du trafic aérien et posé plusieurs questions sur les avancées du rouage électrique, des nouveaux moteurs et du biocarburant.

À Meaux, c'est la hausse du trafic aérien et ses impacts sur la qualité de l'air et les nuisances sonores ainsi que la contribution du projet au dynamisme économique local, les retombées en matière d'emploi local qui ont principalement mobilisé les participants.

À Franconville, outre la problématique des impacts de la hausse du trafic aérien, les échanges ont tourné autour des avancées sur les avions électriques et le biocarburant, sur la composition et l'apparence du nouveau terminal ainsi que sur la privatisation du Groupe ADP.

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

Par ordre d'apparition dans le rapport

CNDP: Commission nationale du débat public.

ACNUSA: Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires.

PEB: Plan d'Exposition au Bruit, document d'urbanisme qui limite l'utilisation des sites exposés aux nuisances sonores des activités aéronautiques, en interdisant ou limitant les constructions aux abords des aéroports pour minimiser le nombre de personnes touchées par ces nuisances. Toutes les nouvelles constructions autorisées en zone de bruit sont soumises à des obligations d'isolation acoustique spécifiques pour chaque zone.

CGEDD: Conseil général de l'environnement et du développement durable.

AE: Autorité environnementale.

Lden: Niveau sonore équivalent — Level day-evening-night — en dB (A). Indice calculé à partir des niveaux de pression acoustique des événements sonores détectés sur une journée. Des pondérations de +5 dB pour la période de soirée (18 heures à 22 heures en heure locale) et de +10 dB pour la période de nuit (22 heures à 6 heures) sont appliquées; cela signifie qu'un survol d'avion en soirée vaut 3,16 survols de jour, et un survol d'avion de nuit vaut dix survols de jour. Le LDEN est utilisé au niveau européen pour tous les moyens de transport, et il est retenu pour la cartographie du bruit, notamment pour les Plans d'Exposition au bruit, et les Plans de Gêne Sonore, conformément aux dispositions de la directive 2002/49/CE.

ACI: Airport Council International.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

ESS: Économie Sociale et Solidaire.

MDE-CDG : Maison de l'Environnement et du Développement Durable de Paris-Charles de Gaulle.

CFA: Centre de formation d'apprentis.

IUT : Institut universitaire de technologie.

CSA: Institut d'études marketing et d'opinions.

PGS: Plan de Gêne Sonore, document délimitant, aux abords d'un aérodrome, des zones de bruit à l'intérieur desquelles

les riverains peuvent prétendre à bénéficier d'une aide pour les travaux d'insonorisation de leurs locaux, financée par les recettes issues de la taxe sur les nuisances aériennes (TNSA).

CCE: Commission consultative de l'environnement.

EPNDB: Effective Perceived Noise Decibel, unité de base permettant d'exprimer le niveau effectif de bruit perçu. Il est utilisé pour la certification des avions à réaction.

OMS: Organisation mondiale de la santé.

IGMP: L'Indicateur Global Mesuré Pondéré est une mesure d'énergie sonore calculée à partir des mesures de bruit en temps réel effectuées par un réseau de stations installées autour de la plate-forme Paris-Charles de Gaulle et dans les communes riveraines.

ANIMA: Aviation Noise Impact Management Through Novel Approaches prévoit l'étude des facteurs acoustiques et non-acoustiques qui rendent difficile la quantification de l'impact du bruit en matière de santé.

CORSIA: Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation.

AFITF: Agence de financement des infrastructures de transport de France.

FDCAP: Fonds de dotation de la Communauté aéroportuaire de Paris.

TNSA: Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes.

A4E: Airlines For Europe.

DRIEA: Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et Aménagement d'Île-de-France.

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques.

DSNA: Direction des services de la Navigation aérienne.

VITRAIL: Visualisation des TRAjectoires des Avions et des Informations en Ligne, outil disponible sur le site entrevoisins.org.







